DIAGNOSTIC DU SYSTÈME ALIMENTAIRE DU PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY

INTRODUCTION

LE PAYS DE LA CHATRE EN BERRY : UN TERRITOIRE ENGAGE DANS UNE REFLEXION SUR SON SYSTEME ALIMENTAIRE

Créé en 1996, le Pays de La Châtre en Berry constitue un espace de coopération entre les collectivités du territoire, regroupant 51 communes au sein de trois communautés de communes. À travers son Syndicat mixte, il accompagne et coordonne les acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie commune de développement et d'aménagement durable du territoire. Il constitue ainsi un espace de concertation, de programmation et de contractualisation, permettant de mettre en cohérence les politiques et les projets conduits à l'échelle du Pays.

Cette stratégie s'appuie sur différents programmes et démarches couvrant des domaines complémentaires : aménagement et urbanisme avec le SCoT, développement rural et économique avec les programmes LEADER et les contrats régionaux, transition agro-environnementale avec les MAEC, habitat, mobilités durables, énergie, environnement ou encore alimentation avec le Projet Alimentaire Territorial. Le PAT s'inscrit ainsi dans une stratégie territoriale plus large, en lien avec les autres politiques portées ou coordonnées par le Pays. Cette approche transversale permet notamment de croiser les enjeux agricoles et alimentaires avec les problématiques d'environnement, d'économie, de santé, d'aménagement, de mobilité ou encore de tourisme.

Dans ce contexte, les évolutions et fragilités du territoire ont progressivement fait émerger l'alimentation comme un levier d'action transversal. Vieillissement de la population et départ des jeunes, fragilisation de certains services à la population, diminution du nombre d'exploitations agricoles, précarité d'une partie des habitants, hausse du coût de l'énergie et nécessité de renforcer les débouchés pour les productions locales constituent autant d'enjeux auxquels les politiques alimentaires peuvent contribuer à répondre. L'alimentation apparaît ainsi comme un levier à la fois économique, social, environnemental et sanitaire, permettant d'agir sur plusieurs problématiques du territoire.

Le territoire du Pays de La Châtre en Berry disposait par ailleurs déjà d'une dynamique autour de l'agriculture et de l'alimentation locales. Plusieurs initiatives de diversification des activités agricoles s'étaient développées, notamment à travers la vente directe, la présence sur les marchés ou encore la transformation à la ferme. Le Pays et ses partenaires ont également accompagné différentes initiatives : Défi Familles à Alimentation Positive en 2019-2020, accompagnement à l'installation en agriculture biologique, visites à la ferme, développement de magasins de producteurs, actions en faveur des circuits courts ou encore mise en place/définition d'espace de stockage/dépôt pour faciliter l'approvisionnement de la plateforme logistique Cagette et Fourchette et ainsi favoriser le lien entre producteurs et restauration collective. Plus récemment, cette dynamique s'est poursuivie avec le développement de casiers automatiques et le projet AlimenBerry, porté par l'ADAR-CIVAM.

Parallèlement, l'évolution des attentes des consommateurs, la multiplication des initiatives en faveur des circuits de proximité et d'une alimentation de qualité ont fait émerger la nécessité de mieux structurer et mettre en réseau ces démarches. Le PAT constitue ainsi un outil fédérateur, destiné non pas à se substituer aux initiatives existantes, mais à les renforcer, favoriser les synergies entre acteurs et construire une vision commune de l'alimentation à l'échelle du Pays.

À travers cette démarche, le Pays de La Châtre en Berry souhaite ainsi faire de l'alimentation un levier de transition et de résilience du territoire, en favorisant l'émergence d'un système alimentaire plus cohérent avec ses ressources, ses besoins et ses enjeux. Le PAT vise notamment à contribuer à :



UNE PREMIERE PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE EN 2023

Le premier diagnostic alimentaire du Pays de La Châtre en Berry a été engagé en mars 2023 et s'est poursuivi tout au long de l'année. Il avait pour objectif d'établir une première photographie du système alimentaire local, d'en identifier les principales caractéristiques et de faire émerger les enjeux sur lesquels le futur Projet Alimentaire Territorial pourrait agir.

Ce diagnostic a été réalisé en interne par le Pays de La Châtre en Berry, avec l'appui de la Chambre d'agriculture de l'Indre pour le volet consacré à l'agriculture. Cette complémentarité a permis de croiser l'expertise territoriale du Pays avec les connaissances et données agricoles mobilisables à l'échelle locale.

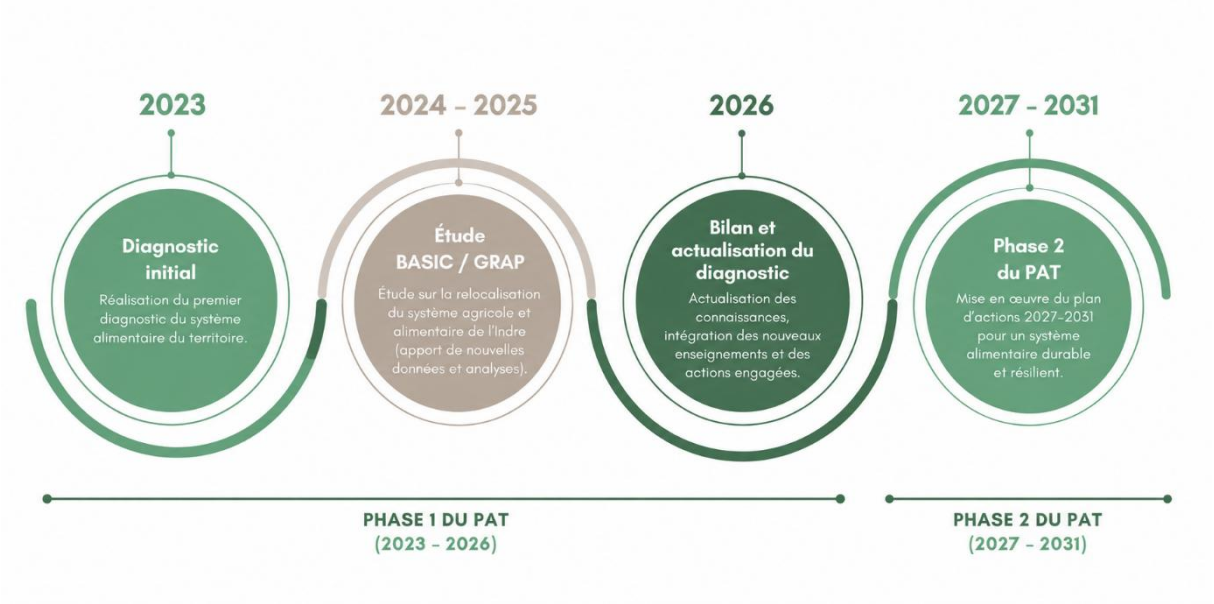
La démarche s'est d'abord appuyée sur l'analyse de nombreuses données, études et documents existants, notamment issus du programme LEADER, du SCoT, du Recensement agricole et des différentes ressources disponibles à l'échelle locale et départementale. Ce travail documentaire a été complété par une démarche de mobilisation des acteurs du territoire, à travers des échanges téléphoniques, des rencontres, des réunions et des entretiens, afin de faire connaître la démarche et de les associer à la construction du PAT. Des entretiens ont ainsi été menés auprès d'une diversité d'acteurs de la chaîne alimentaire et de l'action locale : agriculteurs et producteurs, maraîchers, chefs de cuisine, associations

d'aide alimentaire, collectivités territoriales, etc. Ces échanges ont permis de mieux comprendre les pratiques, les besoins, les difficultés et les attentes des acteurs locaux, et de compléter les données disponibles par une approche qualitative du système alimentaire territorial.

La population a également été associée à cette première phase de diagnostic à travers deux enquêtes de proximité auprès des habitants, l'une réalisée lors d'une tournée des marchés et l'autre diffusée en ligne. Elles portaient notamment sur les pratiques d'achat et de consommation alimentaires. Une enquête spécifique a également été menée auprès des restaurateurs publics et privés, afin de mieux connaître leurs pratiques, leurs approvisionnements et leurs besoins.

Ce premier travail a ainsi permis de poser les bases de la connaissance du système alimentaire du Pays et de faire émerger les premiers enjeux du PAT lors de la PHASE 1. Il constituait un point de départ pour engager une démarche de structuration et de mise en réseau des initiatives existantes.

Depuis 2023, le diagnostic a été enrichi par de nouvelles données et études, notamment grâce aux travaux du BASIC et du GRAP effectué sur l'étude de la relocalisation du système agricole et alimentaire de l'Indre. Cette étude apporte une approche plus globale, de la production agricole aux besoins alimentaires du territoire, et permet de mieux comprendre les liens entre agriculture, alimentation, économie, ressources naturelles et environnement. Elle apporte également une dimension prospective en prenant en compte les évolutions possibles liées notamment à l'eau et au changement climatique.



Le présent diagnostic s'appuie sur ces différents travaux, ainsi que sur les évolutions et actions engagées depuis la PHASE 1 du PAT. Il permet ainsi d'actualiser les constats établis en 2023, de mieux identifier les forces et les fragilités du système alimentaire local et de préciser les enjeux auxquels la PHASE 2 du PAT souhaite répondre.

PARTIE 1 - UN TERRITOIRE RURAL ET AGRICOLE EN TRANSFORMATION

UN TERRITOIRE RURAL MARQUE PAR LE VIEILLISSEMENT ET DES FRAGILITES SOCIALES

PORTRAIT DU TERRITOIRE

Le Syndicat mixte du Pays de La Châtre en Berry est un territoire rural, dont la superficie s'étend sur 1 204 km^2 pour une population de 28 225 habitants au 1er janvier 2024.



Situé au sud de la région Centre-Val de Loire et au sud-est du département de l'Indre, le Pays regroupe 51 communes réparties sur trois Communautés de Communes :



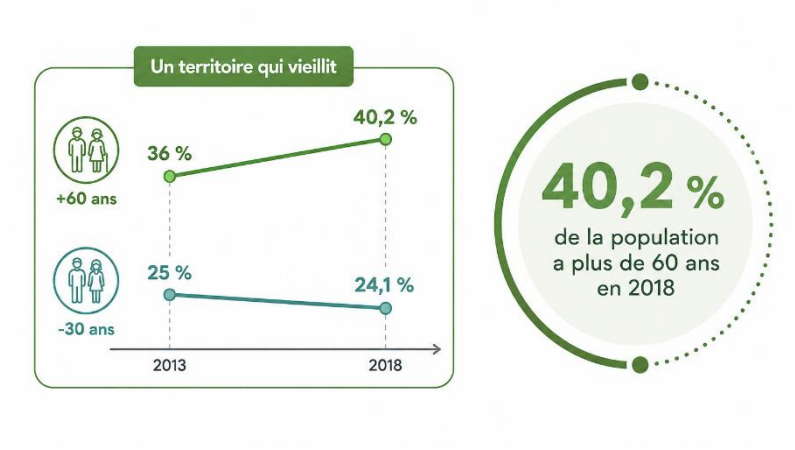
Le territoire est organisé autour d'un pôle attractif de 7 524 habitants situé au centre, avec l'agglomération castraise constituée des communes de La Châtre, Lacs, Le Magny et Montgivray. En qualité de sous-préfecture, la commune de La Châtre est le véritable pôle économique et de services du Pays.

Le maillage du territoire est complété par 2 pôles structurants à l'ouest (Neuvy St Sépulchre et Aigurande) et par 9 pôles secondaires (St Août, Nohant-Vic, Pouligny Notre Dame, Ste Sévère sur Indre, Mers sur Indre, Cluis, Crevant, St Denis de Jouhet, Orsennes). Les autres communes du territoire sont qualifiées de très rurales (90 % des communes ont moins de 500 habitants).

UN TERRITOIRE MARQUE PAR LE VIEILLISSEMENT ET UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE FRAGILE

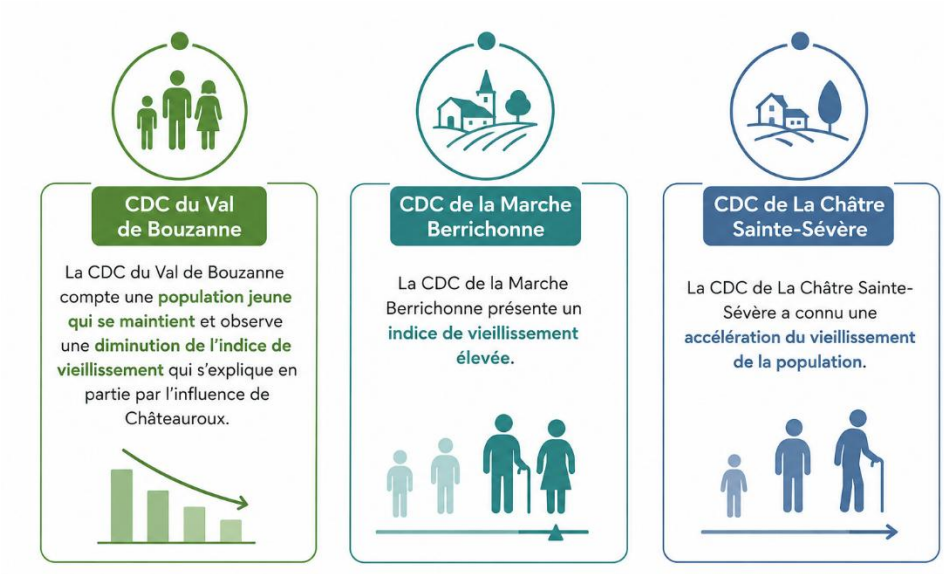
Le territoire est marqué par un déclin démographique depuis 50 ans qui se poursuit sur la période récente. Le territoire a connu une baisse de population de 0,7 point entre 2013 et 2018 (-0,2% dans l'Indre / +0,3% en région Centre-Val de Loire).

Les personnes de plus de 60 ans sont surreprésentées et en augmentation. Elles représentaient 40,2 % en 2018 contre 36 % en 2013. En 2018, le Pays de la Châtre en Berry a connu plus de 450 décès et enregistré moins de 200 naissances. Cette tendance est similaire pour l'année 2019 mais s'accentue davantage en 2020 avec plus de 450 décès et près de 150 naissances.



A l'inverse, la part des moins de 30 ans diminue atteignant 24,1 % de la population du Pays de La Châtre en Berry en 2018 contre 25 % en 2013. Ce déficit de jeunes (20-29 ans) s'explique, en partie, par le départ de jeunes réalisant leurs études supérieures et qui ne reviennent pas s'installer sur leur territoire d'origine. S'ajoute à ce phénomène, un nombre de jeunes de moins de 20 ans extrêmement faible.

Toutefois, les trois communautés de communes présentent des évolutions spécifiques :



UNE ECONOMIE RURALE ET UNE ACCESSIBILITE QUI INFLUENCENT LES MODES DE VIE

L'économie du Pays de La Châtre en Berry est aujourd'hui dominée par les commerces et services, à l'image de la tendance nationale. Le premier secteur en termes d'emplois et d'établissements est celui du commerce, du transport et des services divers (il représente 56,7 % des emplois et près de 216 établissements), avec la présence de quelques établissements d'envergure comme certaines grandes enseignes, l'entreprise Fenwal (fabrication de matériel médical), l'entreprise SEGEC (travaux publics), l'entreprise Canon (activités informatiques et services d'information) ou encore les établissements Blanchet (transport et entreposage). Elle reste néanmoins fortement marquée par les secteurs traditionnels d'un territoire rural.

Le poids de l'agriculture est marqué : ce secteur concentre 9 % des emplois en 2018 (3 points de moins qu'en 2011). Cette agriculture est bien structurée, avec une organisation en groupements de producteurs et en coopératives d'élevage. Cette dynamique s'accompagne également d'initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité (haies, bocages, ...).

Dans un environnement économique concurrentiel, le territoire souffre d'une accessibilité limitée, liée notamment à son éloignement des grands axes routiers, à une offre de transports en commun peu développée et à une couverture numérique encore insuffisante. Parallèlement, le marché de l'emploi local tend à se réduire au profit de pôles d'emplois extérieurs au territoire, notamment Châteauroux, ce qui génère d'importants déplacements domicile-travail.

Cette situation se traduit par une forte dépendance à la voiture individuelle : en 2019, elle représente 84 % des trajets domicile-travail, contre seulement 1,2 % pour les transports en commun. Cette dépendance se retrouve dans le niveau d'équipement des ménages, puisque 88,6 % d'entre eux disposent d'au moins une voiture. Toutefois, plus de 11 % des ménages n'en possèdent pas, ce qui pose la question de l'accessibilité aux emplois, aux services et aux commerces pour les personnes ne disposant pas de véhicule.

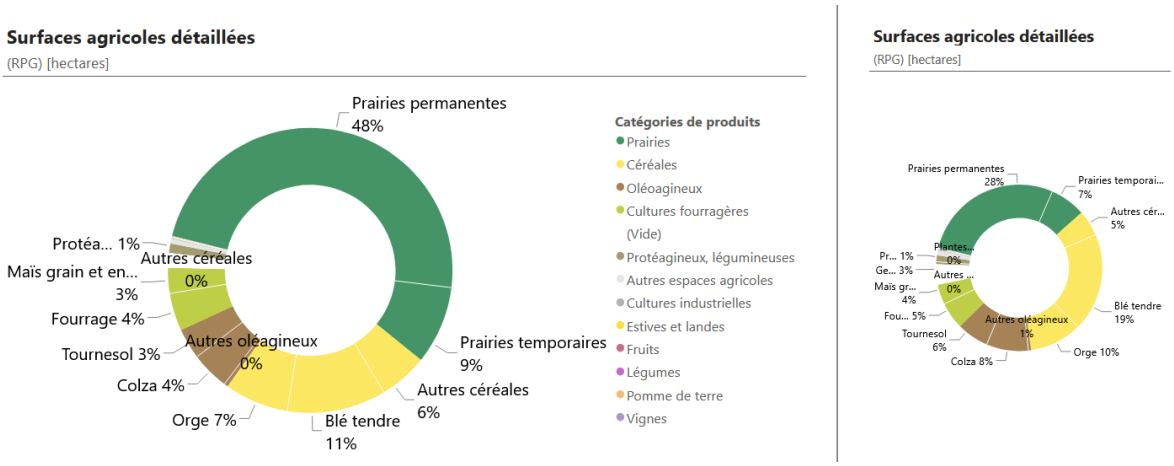
UNE AGRICULTURE QUI STRUCTURE LE TERRITOIRE

UN TERRITOIRE D'ELEVAGE, MAIS PAS SEULEMENT

Malgré la diminution du nombre d'exploitations, le territoire conserve son potentiel de production. La polyculture élevage est l'activité principale du territoire.

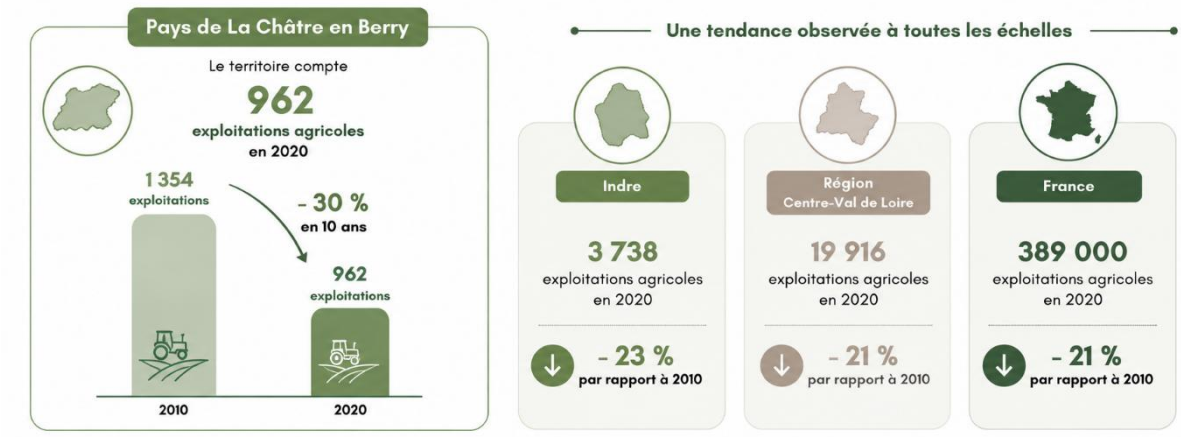
Le territoire du Pays de La Châtre en Berry est un territoire moins spécialisé dans les grandes cultures, l'élevage est majoritaire et les cultures sont pour la plupart destinées à l'alimentation des animaux. Les exploitations sont en grande partie situées sur le plateau du Nord-Est, et se sont développées dans les années 1990 lors des réalisations de drainage et ont bénéficié du phénomène d'agrandissement des exploitations (lié à la baisse du nombre d'exploitations).





UNE DIMINUTION IMPORTANTE DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET UNE AUGMENTATION DE LEUR TAILLE

D'après le recensement agricole 2020, le territoire du Pays de La Châtre compte 962 exploitations agricoles. Lors du recensement agricole de 2010, on recensait 1 354 exploitations soit une diminution de près de 30 % en 10 ans. Cette dynamique généralisée s'observe à l'échelle départementale, régionale et nationale. Pour comparaison, l'Indre compte 3 738 exploitations agricoles, soit 23 % de moins qu'en 2010 lors du dernier recensement. La Région Centre-Val de Loire, quant à elle, compte 19 916 exploitations agricoles, soit 21 % de moins par rapport à 2010.



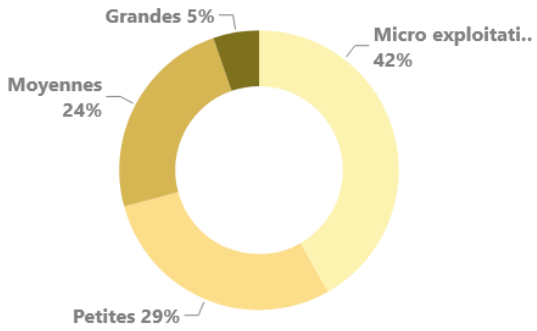
Cette baisse du nombre d'exploitations s'explique en partie par le regroupement d'exploitations, par manque de repreneurs et par le développement des formes sociétaires comme les Groupements Agricoles d'Exploitations en Commun (GAEC) ou les Entreprises Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL). La diminution du nombre d'agriculteurs et du nombre d'exploitations s'accompagne mécaniquement d'une augmentation de la taille des exploitations. Seules les grandes exploitations sont, en nombre, en augmentation sur le territoire lors de la dernière décennie.

La Surface Agricole Utile (SAU) totale du territoire est restée stable entre les deux derniers recensements passant de 90 818 ha en 2010 à 89 217 ha en 2020 ce qui représente 20% de la SAU totale sur le département de l'Indre. Cette stabilité est enregistrée depuis 1988 avec un total de 89 891 ha. C'est la Communauté de communes de La Châtre-Sainte Sévère qui compte la plus grande SAU totale avec 46 971 ha en 2020. Respectivement, la Communauté de communes du Val de Bouzanne compte une SAU de 20 754 ha et la Communauté de communes de la Marche Berrichonne de 21 493 ha.

En revanche, la SAU moyenne des exploitations sur le territoire a fortement augmenté, près de 40% en dix ans, avec une taille moyenne de 90,90 ha (elle était de 65,17 ha en 2010). Cela reste inférieur à la SAU moyenne dans l'Indre (passée de 93 ha à 120 ha), mais le taux d'évolution est plus important sur le territoire (40% au Pays de La Châtre en Berry contre 28,8% dans l'Indre en dix ans).

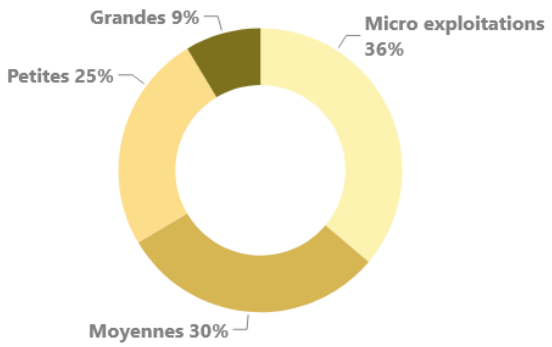
2010 : répartition selon la taille des exploitations (dimension économique)

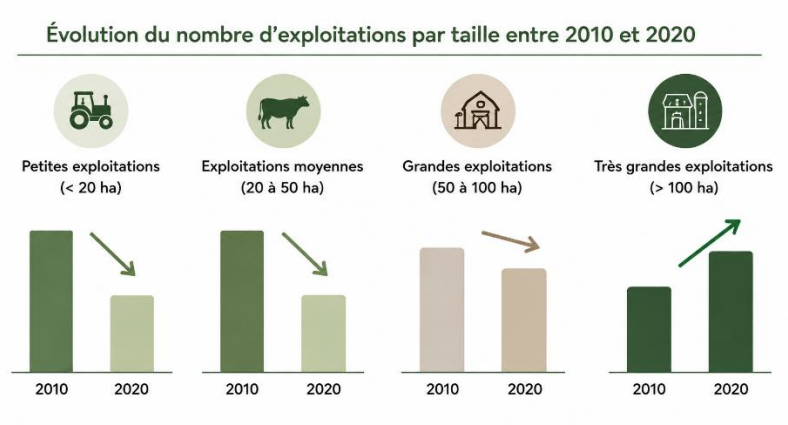
(RGA) [Selon la variable choisie dans le sélecteur : répartition des emplois, de la surface, du nombre d'exploitations, des UGB, de la PBS des exploitations du...



2020 : répartition selon la taille des exploitations (dimension économique)

(RGA) [Selon la variable choisie dans le sélecteur : répartition des emplois, de la surface, du nombre d'exploitations, des UGB, de la PBS des exploitations du territoire]



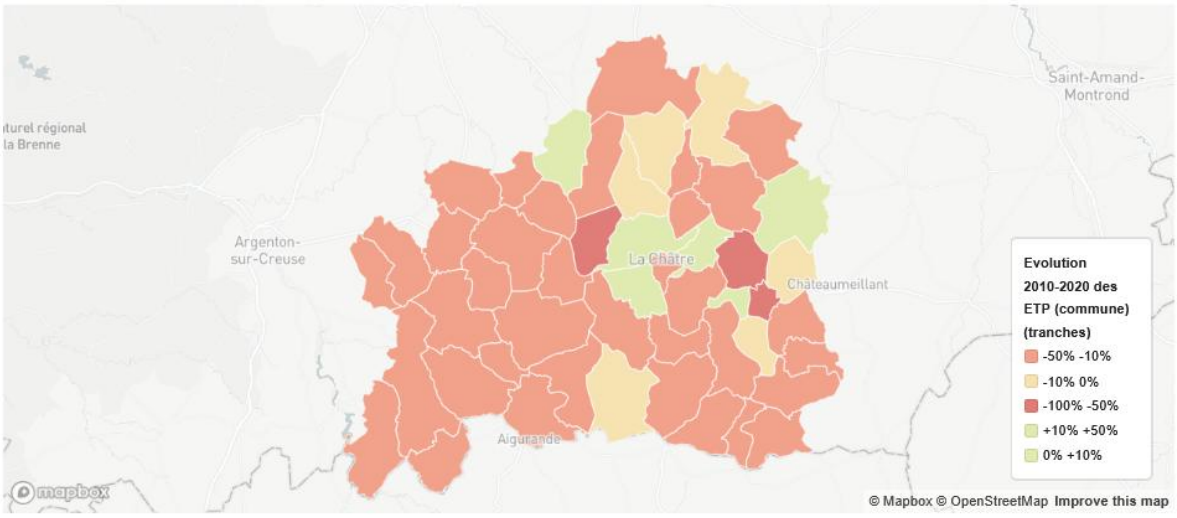


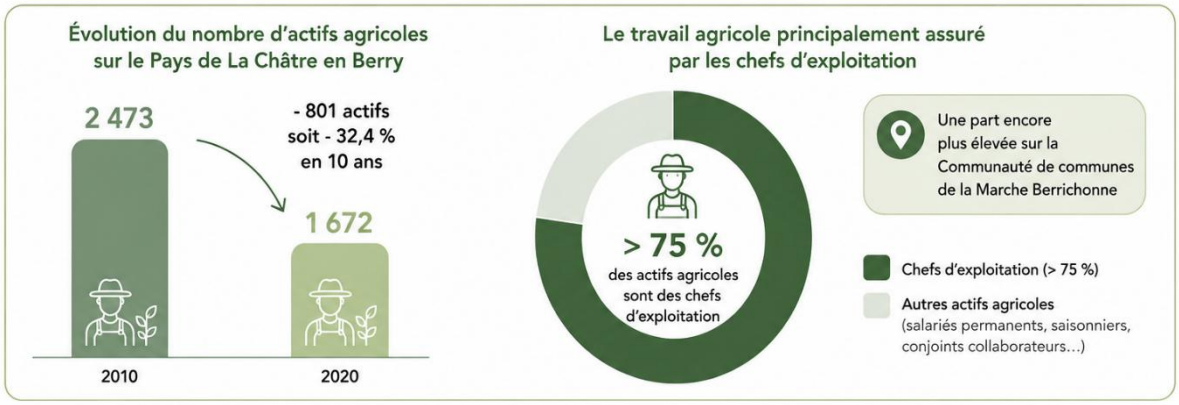
UN RENOUVELLEMENT DES ACTIFS AGRICOLES DEVENU UN ENJEU MAJEUR

La diminution du nombre d'exploitations s'accompagne également d'une baisse du nombre d'actifs agricoles. Celui-ci est passé de 2 473 à 1 672 entre 2010 et 2020. Le travail agricole reste principalement assuré par les chefs d'exploitation, qui représentent plus de 75 % des actifs, avec une part encore plus importante sur la Communauté de communes de la Marche Berrichonne. Cette évolution pose la question du renouvellement des générations et de la capacité du territoire à maintenir ses actifs agricoles dans les prochaines années.

Evolution 2010-2020 de l'emploi agricole par commune

(RGA) [% d'évolution en ETP]

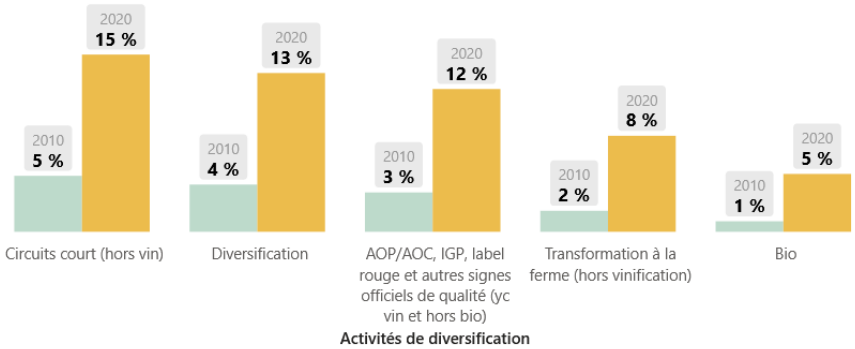




Face à ces évolutions, les exploitations s'adaptent et diversifient leurs activités et leurs débouchés. Le développement des circuits courts et de la vente à la ferme, les démarches de qualité et de labellisation ou encore la production d'énergies renouvelables, notamment à travers la biomasse et la méthanisation, témoignent de cette volonté de faire évoluer les modèles agricoles.

Evolution 2010-2020 de la part des exploitations engagées dans une démarche de valorisation

NB : une exploitation peut être engagée dans plusieurs démarches de valorisation (Recensement Général Agricole) [% du nombre d'exploitation]



Ces dynamiques doivent également être mises en regard des caractéristiques du territoire. Avec une faible densité de population et une dynamique démographique fragile, le Pays de La Châtre en Berry dispose d'un bassin de consommation local limité. La recherche de nouveaux débouchés, le développement des circuits de proximité et le renforcement des liens entre producteurs et consommateurs constituent ainsi des enjeux importants pour maintenir une agriculture dynamique et contribuer à la relocalisation de l'alimentation.

UNE DIVERSIFICATION ENCORE LIMITEE, MAIS DES PRODUCTIONS SPECIALISEES ET DES FILIERES STRUCTUREES

Les productions végétales

L'agriculture du territoire se distingue par une place importante accordée à l'élevage et aux productions fourragères, tandis que les grandes cultures y occupent une place moins importante qu'à l'échelle régionale. Les productions végétales hors fourrage représentent néanmoins près de 40 000 hectares, avec des variations selon les années, tandis que les prairies et cultures fourragères couvrent environ 48 000 hectares. Ces productions céréalières sont soit autoconsommées directement dans les élevages (pour l'alimentation des bétails), soit vendues aux organismes stockeurs présents dans le département de l'Indre ou les départements limitrophes (Cher et Creuse notamment).

Les productions maraîchères

Le maraîchage s'est développé sur le territoire au cours des dix dernières années, notamment autour de La Châtre, Aigurande et Neuvy-Saint-Sépulchre. Cette dynamique repose toutefois principalement sur de petites exploitations, dont les volumes peuvent être limités pour répondre aux besoins de la restauration collective.

Les travaux du BASIC et du GRAP confirment par ailleurs un manque de diversification des productions au regard des besoins alimentaires locaux : les surfaces consacrées à l'élevage représentent 87 % des surfaces mobilisées pour l'alimentation, contre 14 % pour les légumes, les fruits et les autres cultures. Dans le scénario de relocalisation de l'alimentation, les besoins du territoire sont estimés à environ 130 ha de légumes et 190 ha de fruits, ce qui souligne une fois de plus une production végétale encore insuffisante au regard des besoins alimentaires locaux.

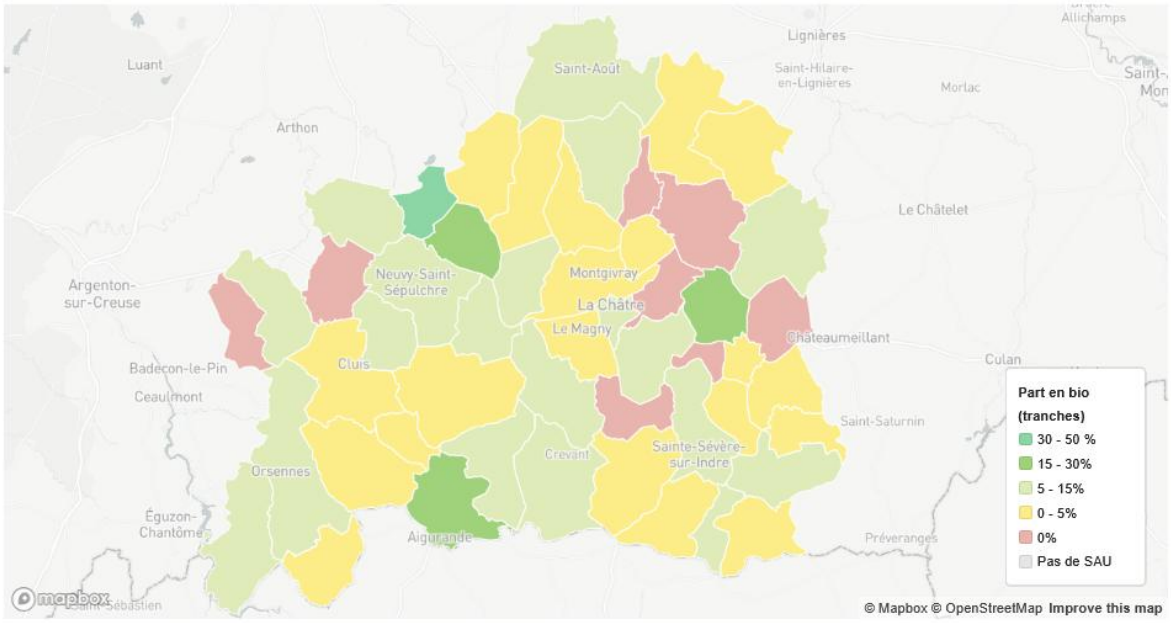
L'enjeu est donc de renforcer et structurer l'offre en productions végétales, tout en recherchant une meilleure complémentarité entre les débouchés en vente directe, les marchés et la restauration collective.

L'agriculture biologique

Le Pays de La Châtre en Berry compte 3694 ha conduits en agriculture biologique ou en conversion soit 5 % de la SAU totale du territoire. Selon l'Agence Bio, ce sont 63 fermes engagées en bio sur les trois EPCI en 2022 (34 en 2016).

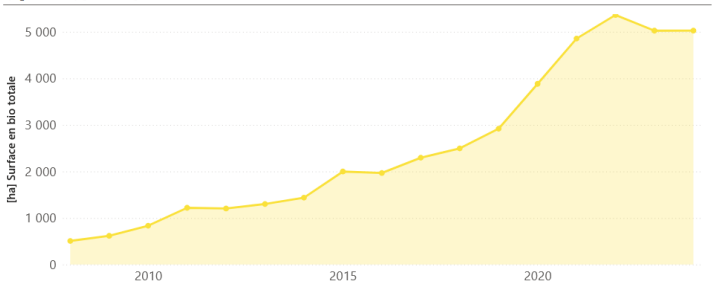
Part de la surface agricole en bio des communes

(Registre Parcellaire Graphique Bio) [% d'hectares]



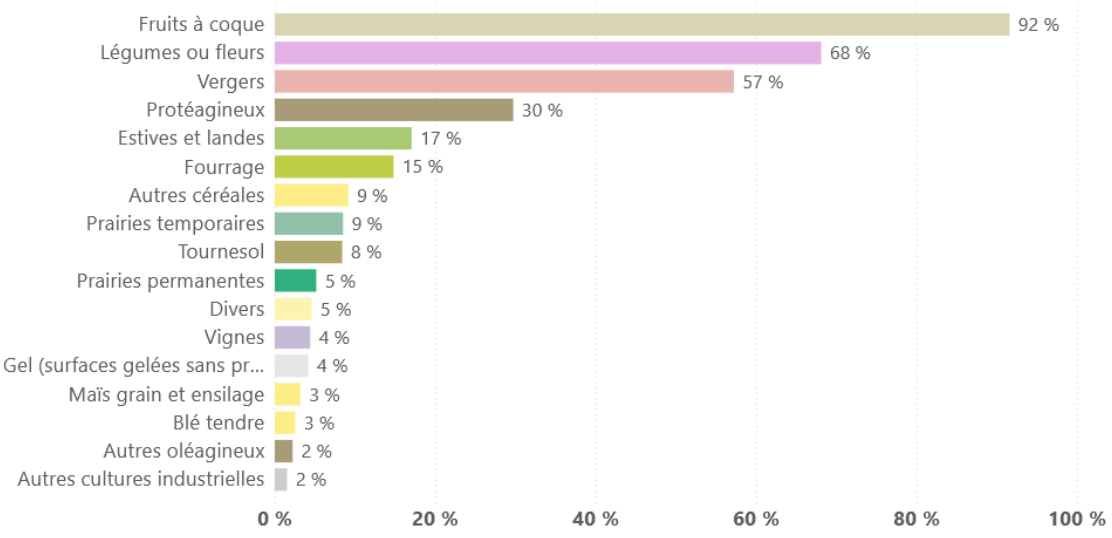
Evolution des surfaces en bio

(Agence Bio) [hectares]



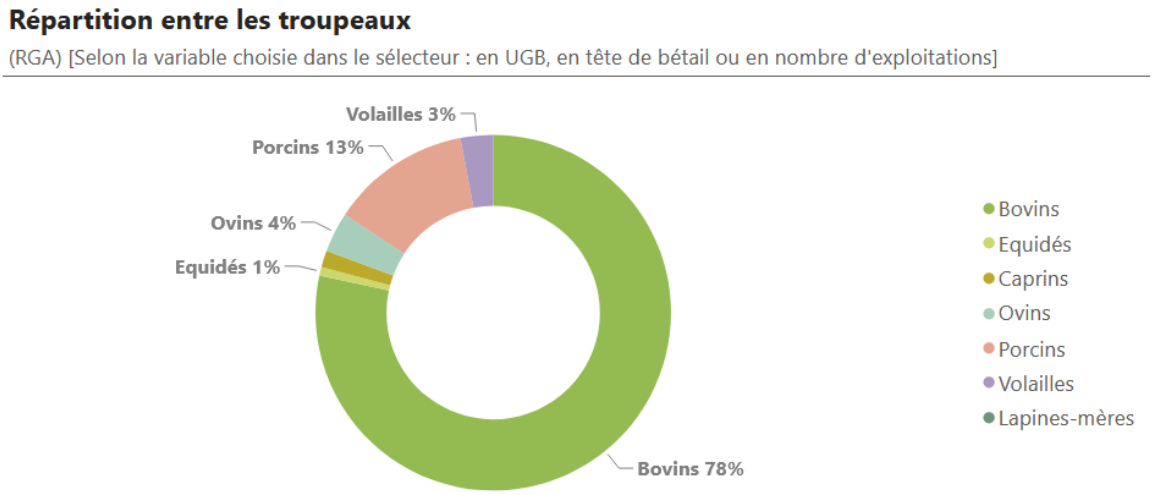
Part en bio dans la surface agricole, selon les produits

(RPG Bio) [% d'hectares]



UNE FILIERE BOVINE STRUCTURANTE POUR LE TERRITOIRE

Les productions animales, et en particulier la filière bovine, occupent une place importante dans l'identité agricole du Pays de La Châtre en Berry.



Le territoire dispose d'un abattoir multi-espèces situé à Lacs, géré par la SCIC des Viandes du Pays de La Châtre, qui constitue un maillon structurant de la filière locale. L'activité bovine s'appuie ainsi sur un bassin d'élevage important et sur une volonté de maintenir une filière de proximité, illustrée par le slogan « Né, élevé, abattu et transformé dans un rayon de 60 kilomètres autour de La Châtre ».

Le maillon de la transformation est notamment représenté par Châteauroux Viande, implanté à La Châtre à proximité de l'abattoir. L'entreprise assure des activités de transformation et de commercialisation des viandes issues notamment de la filière bovine locale, permettant de maintenir une partie de la valeur ajoutée sur le territoire. La commercialisation en circuit court s'appuie également sur des initiatives locales, comme le magasin de producteurs situé à Briantes, qui propose notamment de la viande issue de producteurs du territoire.

Cette organisation constitue un atout pour le développement de débouchés locaux et la relocalisation de la chaîne de valeur, même si les possibilités de transformation et de commercialisation restent à consolider pour mieux répondre aux besoins du territoire.

Presque 200 000 vaches sont présentes dans la région Centre-Val de Loire, soit 5% du cheptel national. Le cheptel de vaches nourrices est essentiellement localisé dans le sud de la région, en bordure du Massif Central : les départements de l'Indre et du Cher regroupent près de 80 % des effectifs.

D'ailleurs, deux races sont dominantes dans le département : la Charolaise et la Limousine, représentant plus de 90% des effectifs.

Les systèmes d'élevage du Pays de la Châtre en Berry sont principalement orientés vers la production de broutards. Les éleveurs conservent une partie des femelles pour assurer le renouvellement du troupeau, tandis que les jeunes bovins, principalement les mâles, sont généralement vendus entre 6 et 12 mois. Ces animaux, commercialisés comme « maigres », sont ensuite engraissés dans d'autres exploitations avant d'être destinés au marché de la viande. L'engraissement étant principalement réalisé en dehors du territoire, une partie de la valeur ajoutée de la filière échappe ainsi au bassin d'élevage local. Le marché italien constitue aujourd'hui un débouché important pour ces animaux.

Dans ce contexte, l'abattoir de Lacs constitue un maillon essentiel pour maintenir et structurer la filière viande locale. Depuis le 1er janvier 2020, il est géré par la SCIC des Viandes du Pays de La Châtre, créée avec le soutien du collectif filière viande du Berry pour accompagner la réouverture de l'abattoir et soutenir le développement de la filière. La SCIC réunit différents acteurs de la filière : éleveurs, bouchers, ateliers de découpe, syndicat des bouchers, associations d'éleveurs et Groupement de Défense contre les Maladies des Animaux (GDMA) de l'Indre. L'abattoir a traité environ 2 500 tonnes de carcasses en 2021 et

2022, toutes espèces confondues, pour une capacité pouvant atteindre 4 000 tonnes. L'augmentation des volumes d'abattage constitue notamment un levier pour réduire le coût de fonctionnement de l'abattoir.

La SCIC souhaite également renforcer l'ancrage local de la filière en développant une identité commune autour du principe « Né, élevé, abattu et transformé dans un rayon de 60 kilomètres autour de La Châtre ». L'objectif est de mieux valoriser le bassin d'élevage local et de développer les activités de transformation et de commercialisation à proximité des exploitations. Les élus souhaitent quant à eux s'inspirer de la démarche « Grand Bœuf » menée en Indre-et-Loire afin d'étudier la pertinence d'une démarche locale de valorisation ou de labellisation de la filière bovine.

CONCLUSION

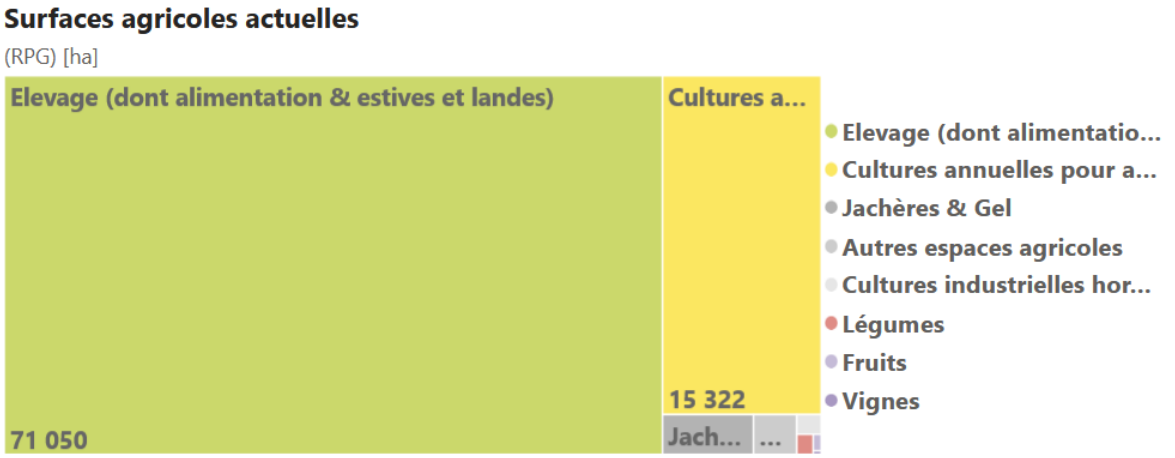
Le Pays de La Châtre en Berry reste un territoire fortement agricole, marqué par la prédominance de la polyculture-élevage. Cette agriculture conserve un potentiel productif important, mais elle connaît des transformations profondes : diminution du nombre d'exploitations et d'actifs, agrandissement des structures et enjeu croissant de renouvellement des générations. Le territoire dispose néanmoins d'un tissu d'exploitations, de filières et d'outils qui constituent un socle pour faire évoluer son système alimentaire

PARTIE 2 — PRODUIRE POUR LE TERRITOIRE : DES POTENTIALITÉS À MIEUX VALORISER

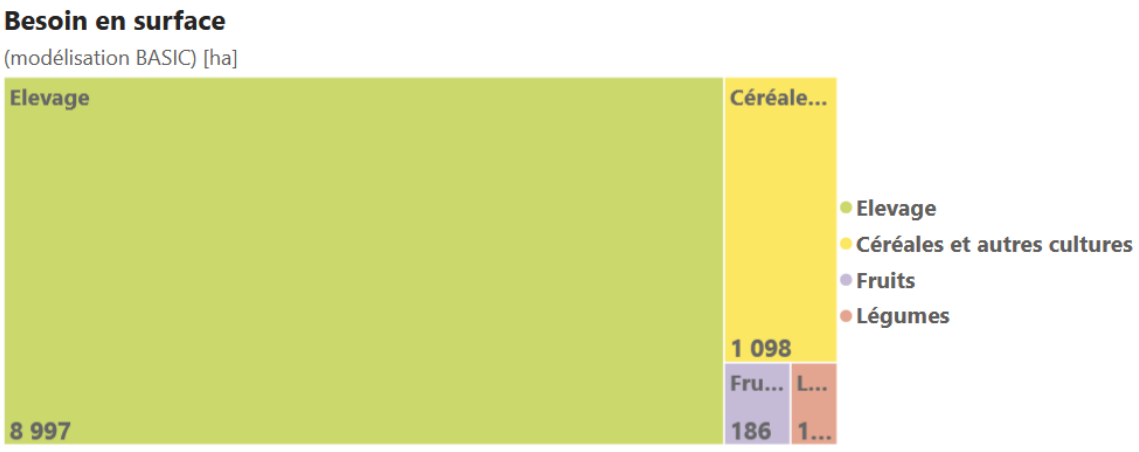
UNE PRODUCTION AGRICOLE IMPORTANTE, MAIS UN DECALAGE AVEC LES BESOINS ALIMENTAIRES

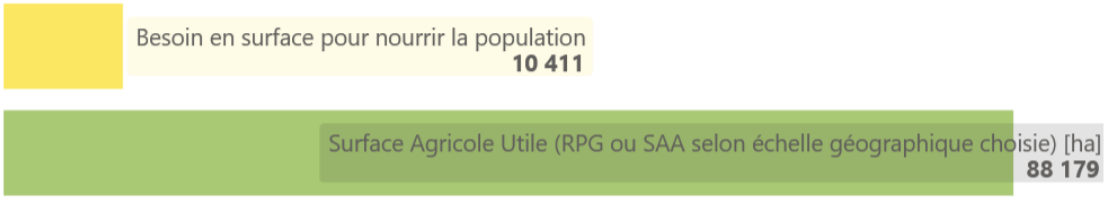
UN TERRITOIRE QUI DISPOSE D'UN POTENTIEL AGRICOLE LARGEMENT SUPERIEUR A SES BESOINS

Le Pays de La Châtre en Berry est un territoire fortement agricole, marqué par la place importante de la polyculture-élevage. L'élevage occupe une place centrale dans l'organisation agricole locale, avec une part importante des surfaces consacrées aux prairies et aux cultures destinées à l'alimentation animale. Cette importance de l'activité agricole se traduit par un potentiel de production alimentaire largement supérieur aux besoins théoriques de la population locale. Les travaux réalisés avec l'outil PARCEL indiquent ainsi que, dans une logique de relocalisation de l'alimentation, la production agricole du territoire pourrait théoriquement nourrir jusqu'à huit fois la population du Pays de La Châtre en Berry. Ce résultat doit toutefois être interprété avec précaution. Il ne signifie pas que le territoire est aujourd'hui autonome sur le plan alimentaire. Il traduit avant tout un **potentiel agricole important (+847%)**, alors qu'une grande partie des productions est destinée à des marchés extérieurs au territoire ou à l'alimentation animale.



Dans le scénario étudié par PARCEL (ci-dessous), environ **11 000 hectares** seraient nécessaires pour produire localement les matières premières agricoles correspondant aux besoins alimentaires de la population du Pays de La Châtre en Berry, sans modification du régime alimentaire actuel.





UNE REPARTITION DES SURFACES QUI NE CORRESPOND PAS TOTALEMENT A CELLE DE L'ASSIETTE

L'analyse met surtout en évidence un décalage entre ce que le territoire est capable de produire et ce dont ses habitants ont besoin pour leur alimentation.

Les surfaces agricoles mobilisées pour l'alimentation sont très majoritairement consacrées à l'élevage : 87 % des surfaces sont liées à la production animale, notamment à travers les prairies, les céréales et autres productions destinées à nourrir les animaux. À l'inverse, les légumes, les fruits et les autres productions végétales destinées directement à l'alimentation humaine représentent une part beaucoup plus limitée. Le territoire dispose ainsi d'un important potentiel de production, mais celui-ci ne se traduit pas automatiquement par une capacité à fournir localement une alimentation diversifiée. Le principal enjeu n'est donc pas de produire davantage, mais aussi de produire davantage de ce qui est nécessaire à l'alimentation locale et de mieux valoriser les productions existantes.

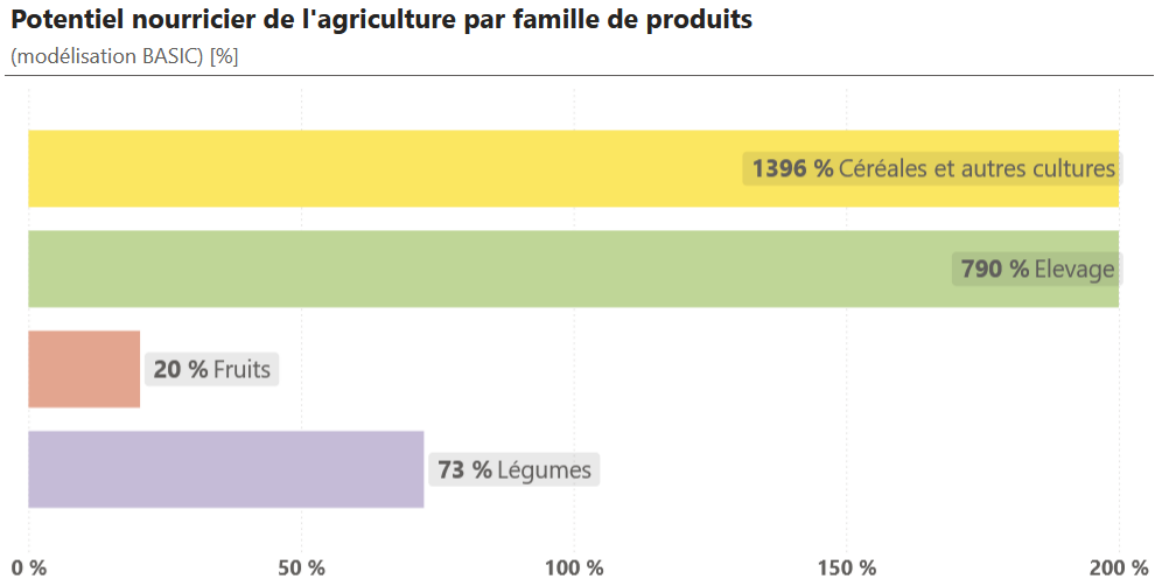
DES BESOINS PARTICULIEREMENT IMPORTANTS EN FRUITS ET LEGUMES

Le déficit de diversification apparaît notamment pour les productions végétales destinées directement à l'alimentation humaine.

Les travaux de BASIC/GRAP et de PARCEL estiment qu'une relocalisation de l'alimentation nécessiterait environ :

- 130 ha de légumes en plus ;
- 190 ha de fruits en plus.

LE POTENTIEL NOURRICIER DE L'AGRICULTURE PAR GRANDE FAMILLE DE PRODUITS



Potentiel nourricier de l'agriculture par famille de produits : détail des données prises en compte

(modélisation Basic)

Produit	Potentiel nourricier [%]	Surface Agricole Utile (RPG ou SAA) [ha]	Besoin en surface pour nourrir la pop. [ha]	Echelle géographique
Céréales et autres cultures	1396 %		1 098	territoire
Elevage	790 %		8 997	territoire
Fruits	20 %		186	territoire
Légumes	73 %		130	territoire

REPERES | INTERPRETATION

Précision sur le périmètre des catégories de produits

-Les **pommes de terre**, les **betteraves sucrières, et les légumineuses** sont inclues dans la catégorie "céréales et autres cultures"
-Les **betteraves non sucrières** sont dans la catégorie "légumes"
-Les **oeufs, le lait et la viande** sont dans la catégorie "élevage"

(Détail du contenu des catégories dans le tableau en bas de page)

Ces besoins sont à mettre en regard d'une production locale encore limitée dans ces secteurs.

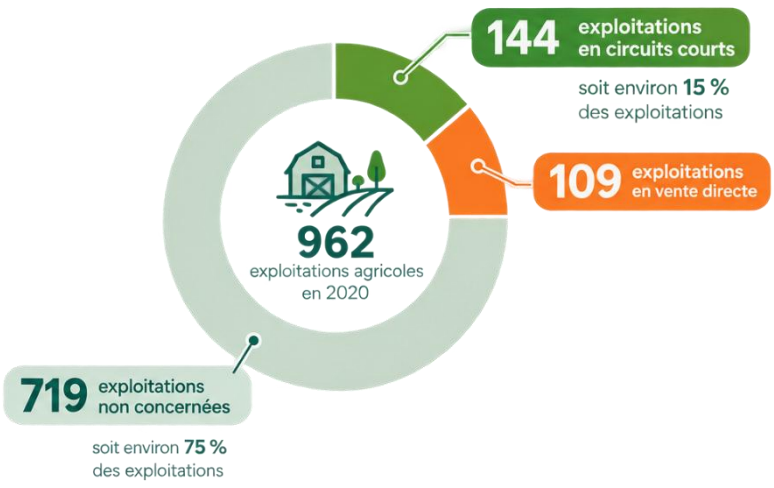
Le maraîchage s'est néanmoins développé au cours des dernières années, notamment autour de La Châtre, Aigurande et Neuvy-Saint-Sépulchre. Cette dynamique repose principalement sur de petites exploitations, dont les volumes peuvent cependant être insuffisants pour répondre seuls aux besoins de certains débouchés, notamment ceux de la restauration collective. Le développement de ces productions doit donc être envisagé non seulement sous l'angle de l'installation de nouveaux producteurs, mais également sous celui de la structuration des débouchés, de la logistique et de la transformation.

DES PRODUCTIONS ET DES SAVOIR-FAIRE A MIEUX VALORISER

Le potentiel alimentaire du territoire ne repose pas uniquement sur les surfaces agricoles disponibles. Il repose également sur les exploitations, les savoir-faire, les outils de transformation et les réseaux de commercialisation déjà présents. Le territoire dispose notamment de plusieurs maillons permettant de rapprocher production et consommation : vente directe, marchés, transformation à la ferme, magasins de producteurs, outils de transformation et abattoir.

La vente directe

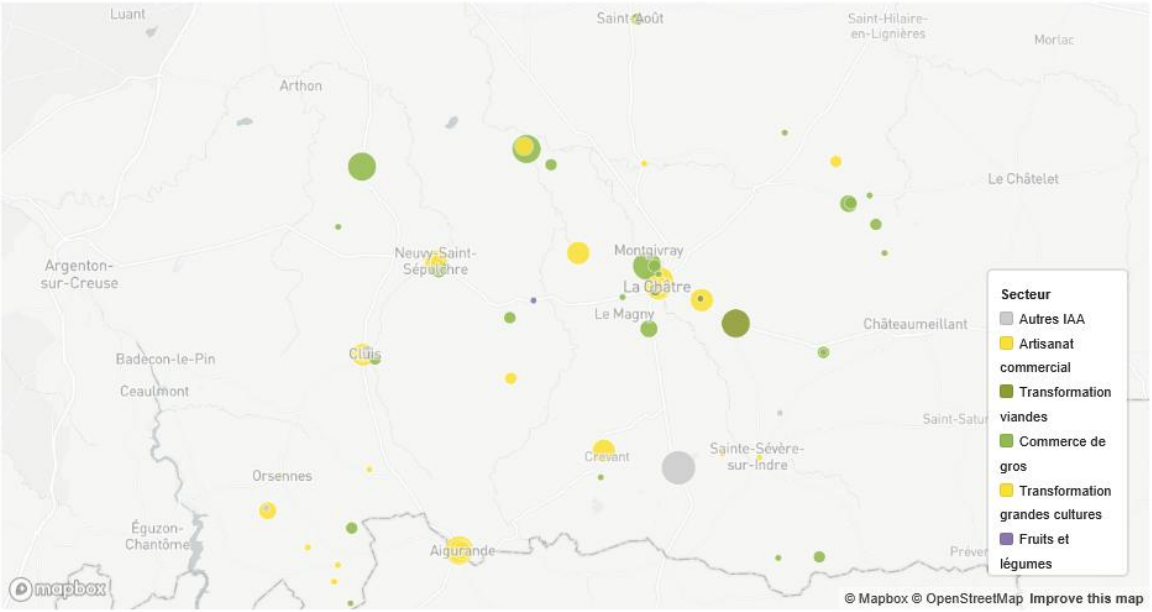
En 2020, parmi les 962 exploitations agricoles du territoire, 144 commercialisaient tout ou partie de leur production en circuits courts, soit environ 15 %, et 109 pratiquaient la vente directe.



La transformation

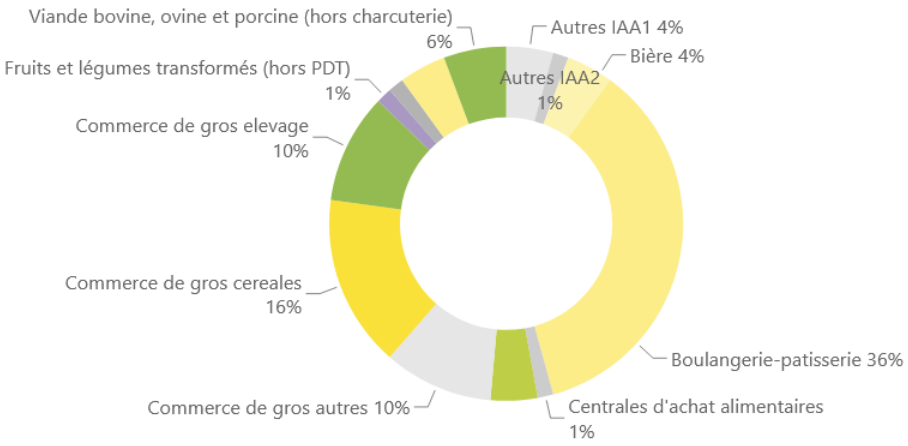
Les établissements du milieu de chaîne

(Sirene) [taille des rond en fonction de la taille en effectifs des établissements]



Etablissements selon les secteurs d'activités

(Sirene, 2023) [nombre d'établissements]



La commercialisation

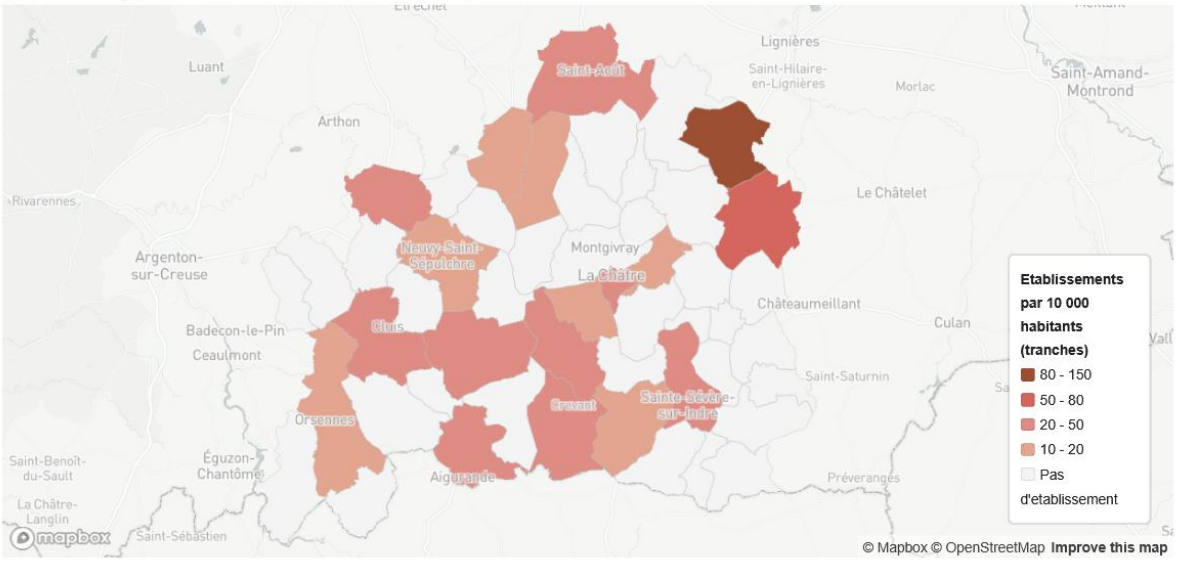
Densité des réseaux de distribution : comparaison entre différentes échelles géographiques selon les types d'établissements

(Sirene 2023) [nombre d'établissements/10 000 hab]

Secteur détaillé	Territoire sélectionné	Département	Région	France
Superettes, petites surfaces alimentaires et autres commerce de détail alimentaires en magasin spécialisé	9,4	6,5	5,8	7,5
Grandes et moyennes surfaces	2,2	2,2	2,2	2,2
Distribution viandes	2,5	2,1	2,0	2,3
Commerce de détail de pain/pâtisserie/confiserie	0,0	0,5	0,5	0,8
Distribution fruits et legumes	0,4	0,4	0,6	1,0
Distribution poisson	0,7	0,2	0,2	0,4
Total	**15,2**	**11,9**	**11,2**	**14,2**

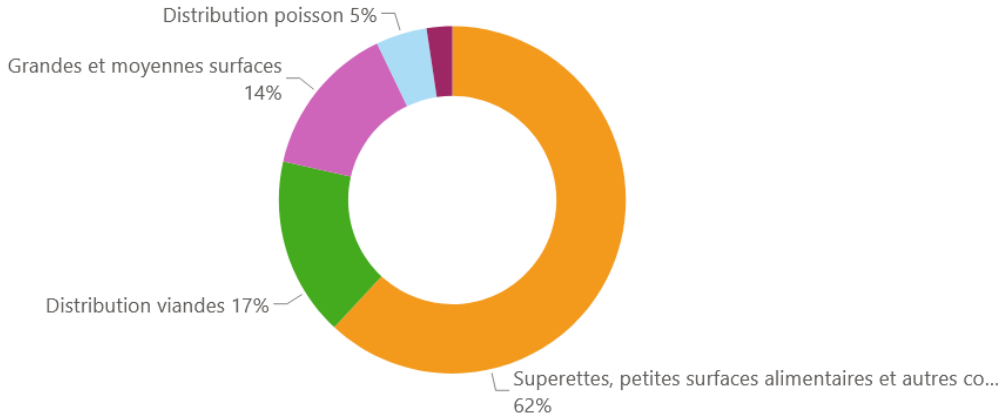
Densité des réseaux de distribution alimentaire par commune

(Sirene 2023) [nbre d'établissement/10 000 hab.]



Etablissements selon les secteurs d'activités

(Sirene, 2023) [nombre d'établissements]



Ces données montrent que les circuits de proximité sont déjà une réalité pour une partie des exploitations. Ils constituent toutefois un potentiel qui peut encore être renforcé, notamment en diversifiant les débouchés et en facilitant la mise en relation entre producteurs, transformateurs, commerces, restauration et habitants.

UNE OFFRE LOCALE QUI S'APPUIE SUR PLUSIEURS OUTILS

Le territoire dispose de différents outils et initiatives permettant de maintenir une partie de la valeur ajoutée localement :



Ces outils constituent un **socle sur lequel le PAT peut s'appuyer**. L'enjeu n'est donc pas de créer systématiquement de nouveaux dispositifs, mais de mieux connaître ceux qui existent, de renforcer leurs complémentarités et d'identifier les maillons encore fragiles.

UNE FILIERE VIANDE PARTICULIEREMENT STRUCTURANTE

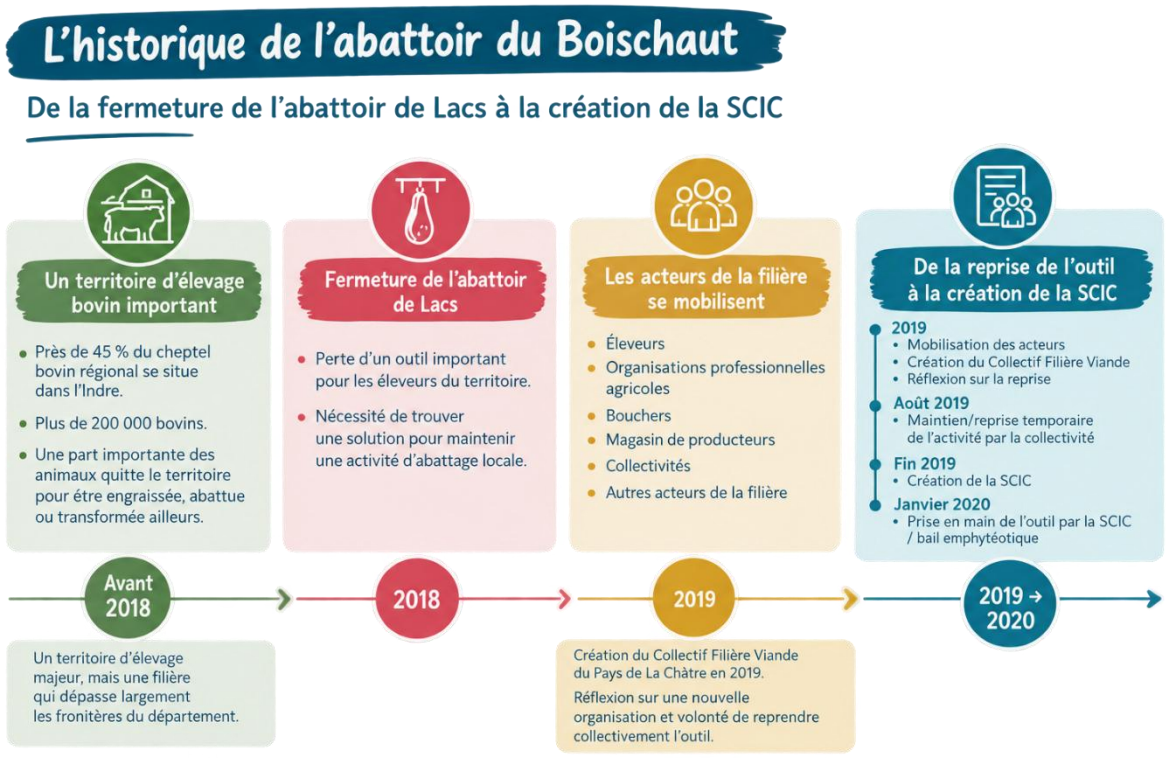
Le Pays de La Châtre en Berry s'inscrit dans un bassin d'élevage bovin particulièrement important à l'échelle régionale. Le Centre-Val de Loire compte près de 200 000 vaches, dont environ 80 % du cheptel régional de vaches nourrices se concentre dans l'Indre et le Cher. Dans l'Indre, les races Charolaise et Limousine représentent plus de 90 % des effectifs.

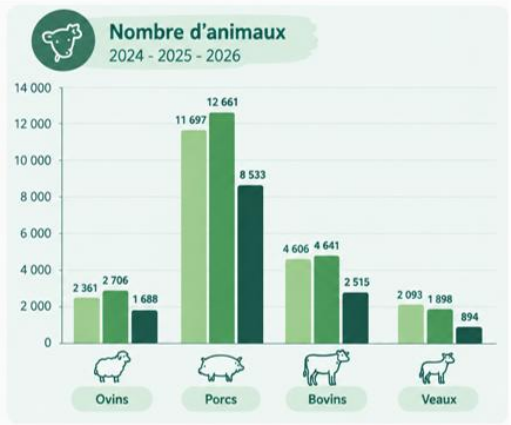
Sur le territoire du Pays de La Châtre en Berry, les systèmes d'élevage sont principalement orientés vers la production de broutards. Une partie des animaux est ainsi vendue relativement jeune et engraissée en dehors du territoire avant d'intégrer la filière viande. Le marché italien constitue notamment un débouché important pour ces animaux.

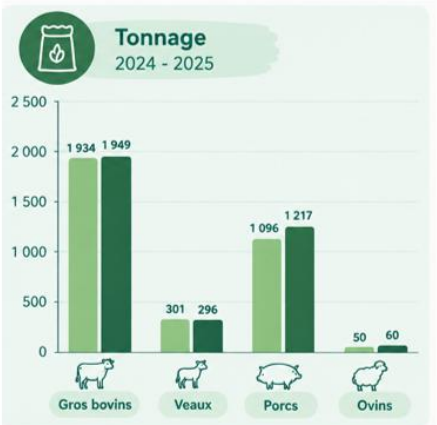
Cette organisation de la filière entraîne une perte potentielle de valeur ajoutée pour le territoire, notamment au niveau des étapes d'engraissement et de transformation.

DES OUTILS LOCAUX QUI PERMETTENT DE MAINTENIR UNE PARTIE DE LA VALEUR AJOUTEE

L'existence de l'abattoir de Lacs, géré depuis 2020 par la SCIC des Viandes du Pays de La Châtre, constitue un élément structurant de la filière locale.







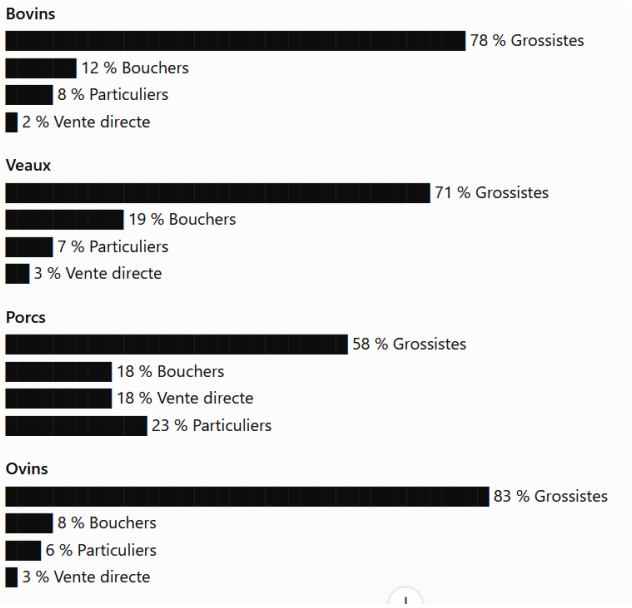
TONAGE TOTAL 2024 : 3381 T

TONAGE TOTAL 2025 : 3522 T

PREVISIONNEL TONAGE 2026 : 3 650T

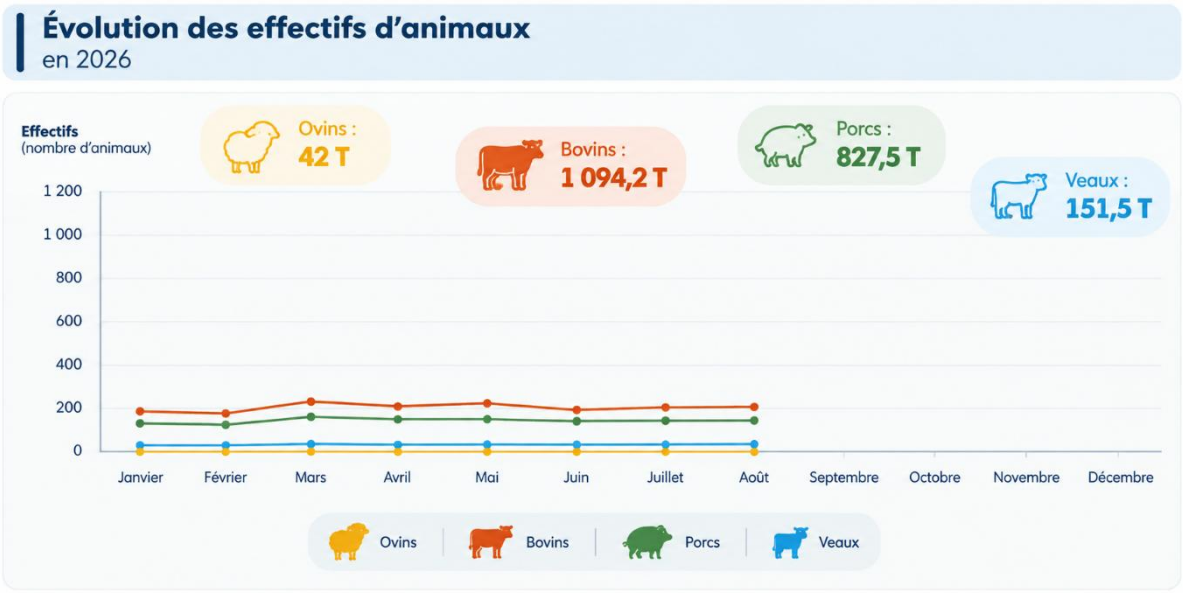
ATTENTION : Chiffres 2026 arrêté au 31 juillet 2026





Répartition des tonnages par type d'apporteur – 2025

Les grossistes constituent le principal apporteur pour l'ensemble des espèces, particulièrement pour les ovins (83 %), les bovins (78 %) et les veaux (71 %). La répartition est plus diversifiée pour les porcs.

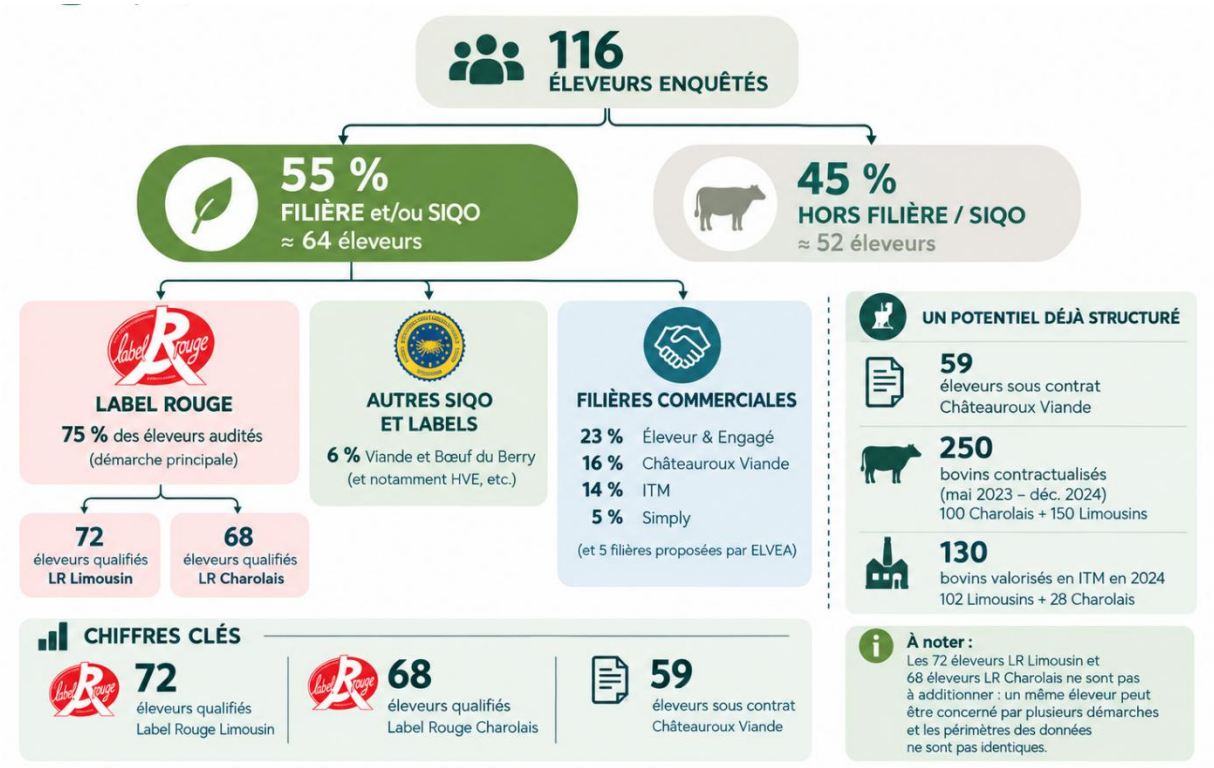


La SCIC porte, avec ELVEA Centre, une démarche d'ancrage territorial autour du principe : « Né, élevé, abattu et transformé dans un rayon de 60 kilomètres autour de La Châtre ». Cette démarche vise à renforcer les liens entre les différents maillons de la filière, depuis les élevages jusqu'à la transformation et la commercialisation, afin de mieux valoriser la production issue du bassin d'élevage.

ELVEA s'attache également à développer la valorisation des viandes à travers différentes marques et labels :



Les résultats de sa dernière enquête témoignent également des démarches engagées pour renforcer cette valorisation :



LE STEAK HACHÉ : UN DÉBOUCHÉ SUPPLÉMENTAIRE POUR LA FILIÈRE BOVINE

La présence de Châteauroux Viandes, implantée à proximité de l'abattoir de Lacs, constitue un débouché supplémentaire pour la filière viande bovine du Pays de La Châtre en Berry. L'entreprise intervient notamment dans la transformation et la commercialisation des viandes, avec une activité de production de steaks hachés.

Cette activité constitue une possibilité supplémentaire de prolonger la chaîne de valeur sur le territoire, en complément des débouchés déjà existants dans la boucherie, la restauration et la vente directe.

DES PRODUCTIONS LOCALES A DEVELOPPER ET MIEUX RELIER AUX DEBOUCHES

Le diagnostic fait donc apparaître une situation assez particulière : le territoire dispose d'une agriculture importante et de plusieurs outils structurants, mais certains maillons restent insuffisamment développés ou connectés aux besoins alimentaires locaux.

Trois enjeux apparaissent particulièrement :

Diversifier les productions : Le poids de l'élevage est un atout du territoire, mais la faible part des productions végétales destinées directement à l'alimentation humaine constitue un point de vigilance. Le développement du maraîchage, des fruits et d'autres productions alimentaires doit permettre de mieux répondre aux besoins locaux.

Consolider les outils de transformation : La transformation constitue un maillon essentiel pour permettre aux producteurs de répondre à des marchés différents de la vente directe : restauration collective, commerces, transformation alimentaire, etc. La présence de l'abattoir et de Châteauroux Viande montre qu'un savoir-faire et des outils existent déjà dans le secteur de la viande. Il manque cependant à ce jour un atelier de découpe pour remplacer la découpe Briantaise bien qu'un magasin de producteur avec un petit atelier de découpe soit attenant à Briantes. L'enjeu consistera également à identifier les besoins

complémentaires des autres filières et les conditions nécessaires à leur développement : transformation de légumes, de fruits.

Mieux connecter producteurs et débouchés : La relocalisation alimentaire ne repose pas uniquement sur la présence de producteurs. Elle suppose également de pouvoir répondre aux besoins des acheteurs en termes de : volumes, régularité, prix, conditionnement, transformation, logistique, saisonnalité.

C'est particulièrement important pour la restauration collective, qui pourra constituer un débouché structurant pour certaines productions locales.

CONCLUSION

Le Pays de La Châtre en Berry dispose d'un socle agricole important, avec une surface agricole conséquente et un potentiel de production largement supérieur aux besoins théoriques de sa population. Cette capacité de production ne se traduit toutefois pas directement par une alimentation relocalisée, notamment en raison d'une agriculture très fortement orientée vers l'élevage : 87 % des surfaces mobilisées pour l'alimentation sont ainsi liées aux productions animales.

À l'inverse, certaines productions destinées directement à l'alimentation humaine restent moins développées. Les travaux de relocalisation estiment notamment les besoins à environ 130 ha de légumes et 190 ha de fruits, mettant en évidence un potentiel de diversification encore important.

Le territoire bénéficie néanmoins de nombreux outils et initiatives déjà présents : transformation à la ferme, outils de découpe et de transformation, abattoir multi-espèces, vente directe, magasins de producteurs, dispositifs logistiques et restauration collective. Ces équipements et démarches constituent un socle sur lequel le territoire peut s'appuyer pour faire évoluer son système alimentaire.

L'enjeu n'est donc pas de créer un système alimentaire à partir de zéro, mais de mieux relier les maillons déjà présents. Il s'agit de renforcer les liens entre production, transformation, commercialisation et consommation, de développer les débouchés locaux et de favoriser ainsi le maintien d'une plus grande part de la valeur ajoutée sur le territoire.

PARTIE 3 — DU PRODUCTEUR À L'ASSIETTE : UN SYSTÈME ALIMENTAIRE ENCORE À MIEUX RELIER

COMMENT LES HABITANTS S'APPROVISIONNENT-ILS ?

L'alimentation des habitants du Pays de La Châtre en Berry est influencée à la fois par leurs habitudes de consommation, leurs possibilités d'approvisionnement et les caractéristiques rurales du territoire. Les enquêtes réalisées dans le cadre du diagnostic du PAT en 2023, complétées par l'étude BASIC/GRAP sur le système alimentaire de l'Indre, permettent de mieux comprendre ces pratiques et les attentes associées à l'alimentation locale.

DES PRATIQUES ALIMENTAIRES ENCORE LARGEMENT TOURNEES VERS LE DOMICILE

L'enquête BASIC/GRAP montre que plus de la moitié des repas sont pris au domicile. La préparation des repas reste ainsi un élément important des pratiques alimentaires quotidiennes.

La composition des repas fait également apparaître une place importante des produits animaux : 93 % des personnes interrogées déclarent consommer de la viande et environ un tiers en consomme quotidiennement. Cette donnée doit toutefois être mise en regard des évolutions recherchées en matière d'alimentation durable et de diversification des régimes alimentaires.

Lorsqu'ils préparent leurs repas, les répondants citent en premier lieu l'équilibre alimentaire, devant notamment le temps disponible et le goût. L'alimentation est donc appréhendée à la fois sous l'angle de la santé, du plaisir et des contraintes du quotidien.

Ces résultats rejoignent les préoccupations identifiées dans le diagnostic du PAT : l'enjeu n'est pas uniquement de faire évoluer les produits consommés, mais également de prendre en compte les habitudes, les contraintes de temps, les savoir-faire et les conditions dans lesquelles les habitants réalisent leurs achats et préparent leurs repas.

DES ACHATS ALIMENTAIRES QUI COMBINENT PLUSIEURS CIRCUITS

Les enquêtes réalisées en 2023 montrent que les habitants utilisent plusieurs modes d'approvisionnement.

Les grandes et moyennes surfaces restent le principal lieu d'achat alimentaire, mais les marchés hebdomadaires conservent une place importante. Parmi les personnes interrogées directement sur les marchés, une grande partie déclarait y effectuer des achats au moins une fois par semaine.

Les achats directement auprès des producteurs occupent également une place significative, à travers la vente à la ferme et les magasins de producteurs. Les habitants combinent ainsi plusieurs circuits selon leurs besoins : grandes surfaces pour une partie des courses, commerces de proximité, marchés et vente directe.

L'enquête de 2023 montre par ailleurs une concentration des achats autour des principaux pôles du territoire. La Châtre constitue le principal lieu d'achat cité, avec une distance moyenne parcourue de 14 km pour effectuer les courses. Cette organisation est à mettre en relation avec la structure très rurale du territoire et la concentration des principaux commerces autour de La Châtre, Aigurande et Neuvy-Saint-Sépulchre.

Les déplacements liés aux achats alimentaires reposent également fortement sur la voiture, dans un territoire où 84 % des actifs utilisent la voiture pour leurs déplacements domicile-travail et où 11,4 % des ménages ne disposent pas de véhicule. L'accès aux différents lieux d'approvisionnement constitue donc un enjeu important pour une partie des habitants.

UNE ATTENTION PORTEE A LA QUALITE, AU PRIX ET A L'ORIGINE DES PRODUITS

Les résultats des enquêtes montrent que les critères de choix des habitants sont multiples.

Dans l'enquête du diagnostic PAT, la qualité des produits apparaît comme un critère majeur, complété par la recherche d'une alimentation favorable à la santé. Le prix constitue également un critère important dans les choix d'achat.

Les habitants déclarent également être attentifs à l'origine des produits et au soutien à l'économie locale. La facilité d'achat joue elle aussi un rôle : pouvoir trouver plusieurs catégories de produits au même endroit constitue un élément important dans les pratiques d'approvisionnement.

Ces résultats montrent que le développement de la consommation locale ne dépend pas uniquement de l'existence de producteurs sur le territoire. Il doit également répondre à des critères de prix, de disponibilité, de proximité et de facilité d'accès.

DES PRODUITS LOCAUX DEJA PRESENTS DANS LES PRATIQUES ALIMENTAIRES

La consommation de produits locaux est déjà présente dans les habitudes des habitants, mais elle n'est pas systématique. La définition du « local » varie toutefois selon les personnes interrogées, allant de la commune et des communes voisines jusqu'à l'échelle du département.

Les produits locaux les plus fréquemment cités sont principalement des produits frais : légumes, fruits, viande bovine et volaille, pain, produits laitiers ou farine.

L'étude BASIC/GRAP confirme cette présence du local dans les pratiques alimentaires. Les principales motivations associées à la consommation de produits locaux sont notamment le goût, la santé, la réduction de l'impact environnemental et la proximité des lieux de production.

Le local apparaît ainsi comme une attente déjà existante, mais qui reste à consolider et à rendre plus accessible dans les pratiques quotidiennes.

DES PRATIQUES D'AUTOPRODUCTION QUI RESTENT IMPORTANTES

Les pratiques alimentaires du territoire ne reposent pas uniquement sur les achats.

L'enquête auprès des habitants met en évidence une pratique importante de l'autoproduction : 63 % des personnes interrogées déclarent cultiver un potager. Cette pratique témoigne du maintien de savoir-faire alimentaires et de production à l'échelle des ménages.

Elle constitue également une particularité intéressante du territoire rural, en créant un lien direct entre habitants, production alimentaire et saisonnalité.

LE BIO CONSOMME MAIS ENCORE PEU DETERMINANT DANS LES CHOIX D'ACHAT

La consommation de produits biologiques est également présente dans les pratiques déclarées.

La grande majorité des répondants de l'étude BASIC/GRAP déclare consommer des produits biologiques, et plus de 70 % déclarent que les produits biologiques représentent plus d'un quart de leur consommation.

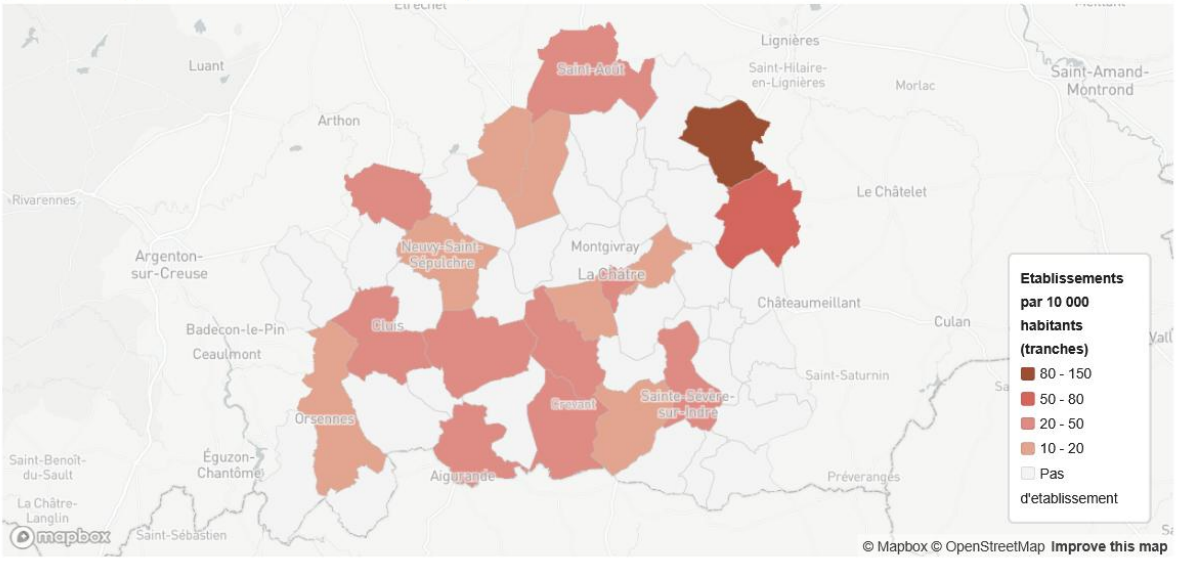
Cependant, l'agriculture biologique n'apparaît pas comme un critère déterminant au moment de l'achat. Le choix semble davantage guidé par une combinaison de critères associant qualité, santé, prix, origine et accessibilité.

DES PRATIQUES D'ACHAT STRUCTUREES PAR L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

Le Pays de La Châtre en Berry est un territoire rural de 1 204 km^2 pour 28 225 habitants. La population est fortement dispersée : 90 % des communes comptent moins de 500 habitants. La Châtre constitue le principal pôle du territoire, complété par des pôles structurants comme Neuvy-Saint-Sépulchre et Aigurande.

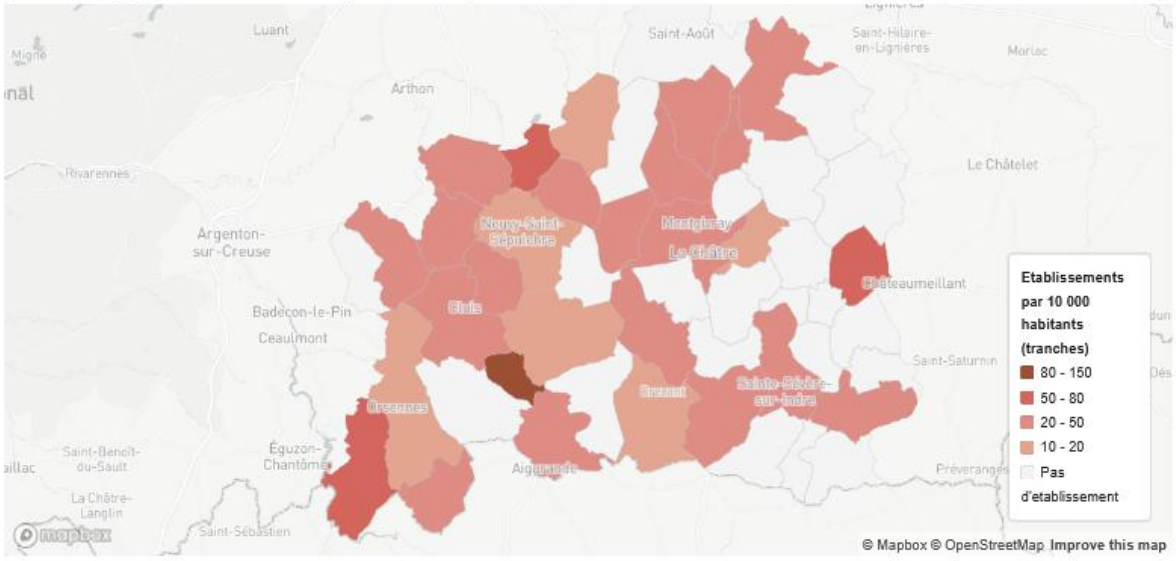
Densité des réseaux de distribution alimentaire par commune

(Sirene 2023) [nbre d'établissement/10 000 hab.]



Densité des établissements de restauration par commune

(Sirene 2023) [nbre d'établissement/10 000 hab.]



Cette organisation territoriale a des conséquences directes sur l'accès aux commerces et aux produits alimentaires. La faible densité de population et la concentration des services dans certains pôles rendent la question de la proximité des points d'approvisionnement particulièrement importante.

À cela s'ajoute une forte dépendance aux déplacements motorisés : 84 % des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture et 88,6 % des ménages disposent d'au moins un véhicule. La distance moyenne de 14 km déclarée par les répondants illustre également cette organisation des déplacements alimentaires. La voiture occupe donc une place importante dans ces pratiques, dans un territoire majoritairement rural.

LA RESTAURATION COLLECTIVE : UN DEBOUCHE POTENTIEL POUR LES PRODUCTIONS DU TERRITOIRE

La restauration collective constitue un débouché important pour les productions agricoles locales, en raison des volumes de repas servis et de la régularité de la demande. Elle représente également un levier pour rapprocher les productions du territoire des habitants, notamment à travers les écoles, les établissements médico-sociaux et les autres structures de restauration collective.

Le diagnostic réalisé en 2023 a permis d'interroger directement les pratiques des cantines scolaires du territoire. L'enquête a recueilli 15 réponses, correspondant à plusieurs établissements, dont certains partagent un même lieu de restauration. Elle montre une prise en compte déjà importante des produits locaux dans les menus : l'ensemble des répondants déclarent en intégrer. À l'échelle du Pays de La Châtre en Berry, 40 restaurants collectifs sont inscrits sur la plateforme « ma cantine » et 29 ont réalisé leur télédéclaration, ce qui témoigne d'un secteur déjà largement identifié et engagé dans le suivi des approvisionnements.

Cette demande s'inscrit par ailleurs dans le cadre des obligations de la loi EGalim, qui prévoit notamment, pour la restauration collective, au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion, ainsi qu'un objectif de 60 % de produits durables et de qualité pour les familles « viandes et volailles » et « poissons ».

UNE PRESENCE DEJA REELLE DES PRODUITS LOCAUX DANS LES CANTINES

L’enquête menée dans le cadre du diagnostic auprès de la restauration collective scolaire apporte un éclairage complémentaire. Elle a recueilli 15 réponses correspondant à plusieurs établissements, dont certains partagent un même lieu de restauration.

Elle montre que l’ensemble des établissements ayant répondu déclarent intégrer des produits locaux dans leurs menus. Les produits les plus fréquemment cités sont la viande bovine et porcine, le pain, le lait et les produits laitiers, les œufs, les pâtes, la farine et les légumineuses. Deux communes déclarent même élaborer des repas composés exclusivement de produits locaux, dont une à une fréquence hebdomadaire.

La restauration collective apparaît ainsi comme un débouché déjà existant pour plusieurs productions du territoire. Cette situation est particulièrement intéressante pour la filière bovine, qui dispose localement d’un bassin d’élevage important, d’un abattoir et d’un outil de transformation à proximité. La structuration de cette filière peut donc permettre de répondre à une partie des besoins de la restauration collective tout en maintenant davantage de valeur sur le territoire.

UN POTENTIEL QUI NE CORRESPOND PAS ENCORE A TOUTE L'OFFRE AGRICOLE

Le rapprochement avec les travaux du BASIC et du GRAP met toutefois en évidence un décalage entre la structure actuelle de la production agricole et les besoins alimentaires du territoire.

Les surfaces mobilisées pour l'alimentation sont très majoritairement consacrées à l'élevage : 87 %, contre seulement 14 % pour les légumes, les fruits et les autres cultures. Les travaux estiment, dans une logique de relocalisation alimentaire, des besoins d'environ 130 hectares de légumes et 190 hectares de fruits. Le territoire dispose donc d'un potentiel agricole important, mais l'offre en productions végétales destinées directement à l'alimentation humaine reste insuffisamment développée au regard des besoins identifiés.

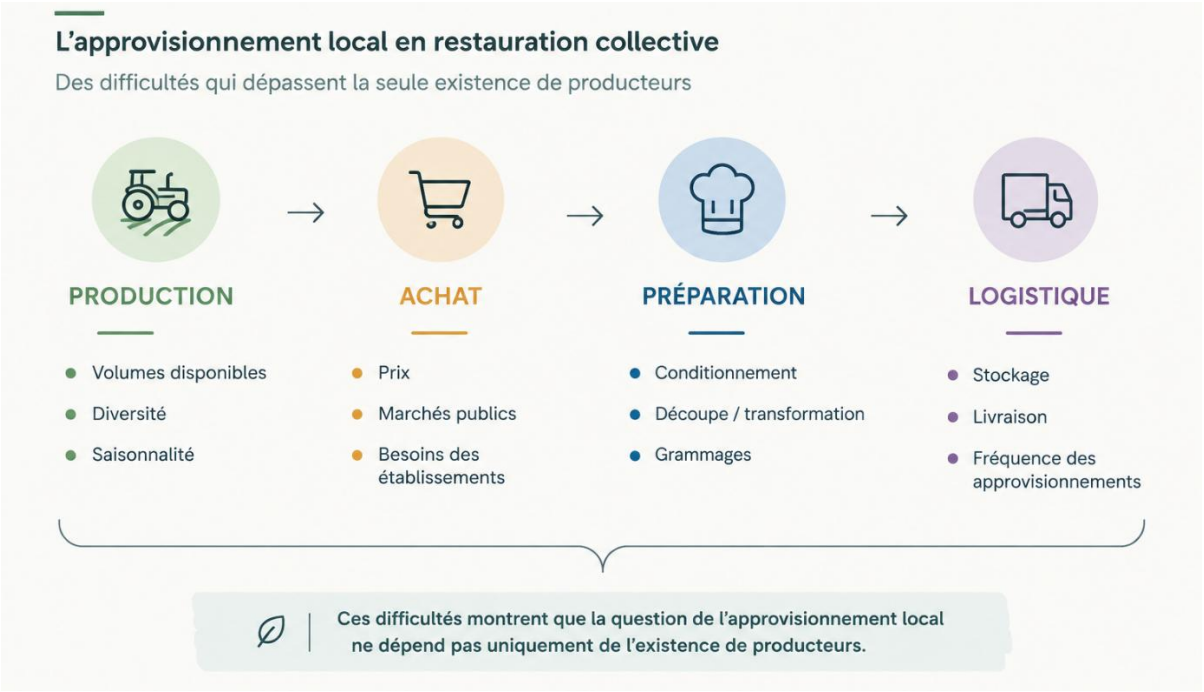
Cette situation constitue un point de vigilance pour la restauration collective. Celle-ci peut représenter un débouché intéressant pour les productions locales, mais elle nécessite une diversité de produits, notamment en fruits et légumes, que la structure actuelle de l'agriculture ne permet pas encore de fournir en quantité suffisante. Le maraîchage s'est développé autour de La Châtre, Aigurande et Neuvy-Saint-Sépulchre, mais les exploitations concernées sont souvent de petite taille et leurs volumes peuvent rester limités pour répondre aux besoins de la restauration collective.

DES PRODUITS LOCAUX DEJA MOBILISES, MAIS DES DIFFICULTES D'APPROVISIONNEMENT

L'enquête auprès des cantines permet surtout d'identifier les conditions qui limitent aujourd'hui le recours aux produits locaux.

Certains produits, notamment l'agneau et le poisson, sont peu ou pas approvisionnés localement. Les établissements évoquent plusieurs raisons : disponibilité insuffisante, méconnaissance des lieux d'approvisionnement et coût des produits locaux par rapport au budget disponible. Plus largement, les répondants identifient comme principaux freins à l'introduction de produits locaux et/ou biologiques le coût, le manque de disponibilité et les difficultés logistiques.

Ces difficultés montrent que la question de l'approvisionnement local ne dépend pas uniquement de l'existence de producteurs.



Plusieurs établissements ont déjà identifié des fournisseurs locaux, parmi lesquels l'EARL Darchis, le GAEC du Portail, la Ferme du Bois de Cosset, Châteauroux Viandes, la Fromagerie Aubailly et le GAEC du Carroir. Plusieurs établissements utilisent également Cagette et Fourchette, qui constitue un outil de mise en relation et de logistique entre producteurs et restauration collective.

UNE DEMANDE QUI PEUT CONTRIBUER A FAIRE EVOLUER L'OFFRE

La restauration collective peut donc jouer un rôle particulier dans la structuration du système alimentaire local. Contrairement à la vente directe, elle permet de concentrer une demande régulière auprès de plusieurs établissements et peut offrir aux producteurs un débouché complémentaire.

Cet enjeu est d'autant plus important que le territoire dispose d'une capacité agricole largement supérieure à ses besoins alimentaires théoriques, mais que cette capacité repose aujourd'hui en grande partie sur l'élevage. Les travaux BASIC/GRAP montrent ainsi que le sujet n'est pas seulement d'augmenter la production agricole, mais aussi de faire évoluer sa répartition et de mieux organiser les débouchés.

La restauration collective peut alors constituer un des leviers permettant de créer cette mise en relation, à condition de travailler simultanément sur l'offre, les besoins des établissements et les intermédiaires nécessaires à leur articulation.

UNE FILIERE DEJA ENGAGEE, MAIS A STRUCTURER

Le diagnostic fait ainsi apparaître une situation contrastée. Les produits locaux sont déjà présents dans les cantines et plusieurs établissements ont développé des pratiques d'approvisionnement local. Des producteurs, des outils de transformation et des solutions logistiques existent également.

Cependant, cette dynamique reste dépendante de la disponibilité des produits, des prix, des volumes, de la transformation et de la logistique. La restauration collective constitue donc moins un marché à créer qu'un débouché existant à consolider et à développer.

L'enjeu pour le territoire est ainsi de mieux faire correspondre les capacités de production agricole, les besoins des restaurants collectifs et les outils permettant leur mise en relation. Cette approche rejoint directement les travaux engagés dans le cadre de la coopération alimentaire départementale, qui prévoit notamment en 2026 des actions portant sur les besoins en produits locaux et en SIQO dans la restauration collective, ainsi que des formations à destination des professionnels.

CONCLUSION

Les pratiques alimentaires du territoire montrent l'existence d'une demande pour des produits locaux, portée à la fois par les habitants et par la restauration collective. Les marchés, la vente directe, les commerces et autres circuits de proximité participent déjà à cette consommation, tandis que les cantines intègrent régulièrement des produits locaux dans leurs approvisionnements.

Cependant, cette demande ne se traduit pas toujours par un recours régulier et généralisé à l'offre locale. Pour les habitants comme pour les établissements, l'accessibilité, le prix, la disponibilité des produits et les modalités d'approvisionnement restent des facteurs déterminants.

Le territoire dispose donc d'une demande locale déjà présente, mais qui reste à mieux relier à l'offre agricole et aux différents circuits de distribution. L'enjeu est ainsi de faciliter l'accès aux produits locaux et de renforcer leur place dans les pratiques alimentaires du territoire.

Mais l'accès à une alimentation de qualité ne dépend pas uniquement de l'existence d'une offre ou de la capacité à s'approvisionner. Il est également lié aux conditions de vie des habitants, à leurs ressources, à leur mobilité, à leur âge et à leur situation sociale. Ces facteurs peuvent créer des inégalités face à l'alimentation et soulèvent également des enjeux de santé et de prévention.

PARTIE 4 — UNE ALIMENTATION QUI DOIT RÉPONDRE AUX ENJEUX DE SANTÉ ET DE JUSTICE SOCIALE

DES FRAGILITES SOCIALES QUI INFLUENCENT L'ACCES A L'ALIMENTATION

L'ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE : UNE QUESTION SOCIALE

Les caractéristiques sociales et démographiques du Pays de La Châtre en Berry peuvent constituer des facteurs de fragilité face à l'accès à l'alimentation.

Le vieillissement de la population est particulièrement marqué sur le territoire. En 2018, 40,2 % de la population avait 60 ans ou plus, contre 24,1 % pour les moins de 30 ans. Cette situation est particulièrement prononcée dans certains secteurs du Pays, notamment dans la Marche Berrichonne et dans le secteur de La Châtre Sainte-Sévère. Le vieillissement peut avoir des conséquences sur les pratiques alimentaires, notamment lorsque s'ajoutent l'isolement, la diminution de la mobilité ou des difficultés à accéder aux commerces.

Le revenu médian disponible par unité de consommation s'élève à **20 023 €**, contre **20 820 € dans l'Indre** et **22 160 € en Centre-Val de Loire**. Le **taux de pauvreté atteint 15,7 %** sur le territoire.

Le taux de chômage est de **11,5 %**. Les familles monoparentales représentent **7,3 % des ménages** et les ménages composés d'une seule personne **39,4 %**, soit une proportion supérieure à celle observée à

l'échelle régionale (**36,8 %**). Ces situations peuvent renforcer les contraintes liées au budget alimentaire, à l'organisation des repas ou à l'isolement.

Indicateur	Pays de La Châtre en Berry	Indre	Centre-Val de Loire
Revenu médian disponible / UC	**20 023 €**	20 820 €	22 160 €
Taux de chômage	**11,5 %**	12,7 %	12,6 %
Ménages d'une personne	**39,4 %**	39,7 %	36,8 %
Familles monoparentales	**7,3 %**	8,3 %	8,5 %
Jeunes non insérés	**18,3 %**	18,8 %	16,5 %
Population de plus de 75 ans	**16,1 %**	13,9 %	10,8 %
Ménages non motorisés	**11,4 %**	13,4 %	13,8 %

Le vieillissement de la population constitue également un facteur important. En 2018, **40,2 % de la population du Pays avait 60 ans ou plus**, contre 36 % en 2013. À l'inverse, les moins de 30 ans ne représentent que **24,1 %** de la population. La part des plus de 75 ans atteint déjà **16,1 %**, contre 13,9 % dans l'Indre et 10,8 % en région.

Le vieillissement peut avoir des conséquences sur les pratiques alimentaires, notamment lorsque l'avancée en âge s'accompagne d'une diminution de la mobilité, d'un isolement ou d'une perte d'autonomie. L'enjeu alimentaire rejoint alors les questions de prévention, de lien social et de maintien de l'autonomie.

La mobilité constitue un autre facteur déterminant. **11,4 % des ménages ne sont pas motorisés**, tandis que **84 % des actifs utilisent la voiture pour leurs déplacements domicile-travail**. Dans un territoire rural, où les commerces et services sont répartis de manière inégale, l'absence de véhicule peut limiter l'accès régulier aux commerces alimentaires et aux différents points de vente.

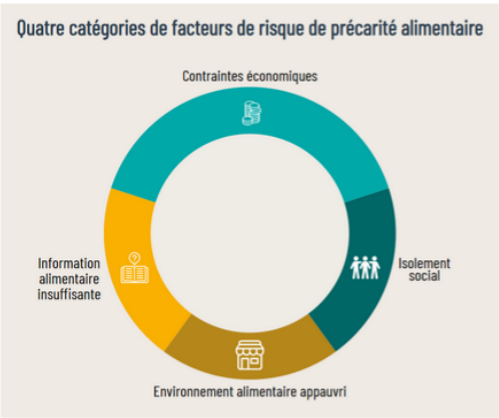
En dehors du contexte évoqué ci-dessus, la précarité alimentaire doit ainsi être comprise comme une situation multifactorielle :

REPERES | INTERPRETATIONS

En 2024, Le Basic, en partenariat avec Chaire Unesco Alimentations du monde, le Cirad, l'INRAE, propose une plateforme numérique permettant de caractériser les risques de précarité alimentaire dans les communes et quartiers des grandes communes (IRIS) des départements français.

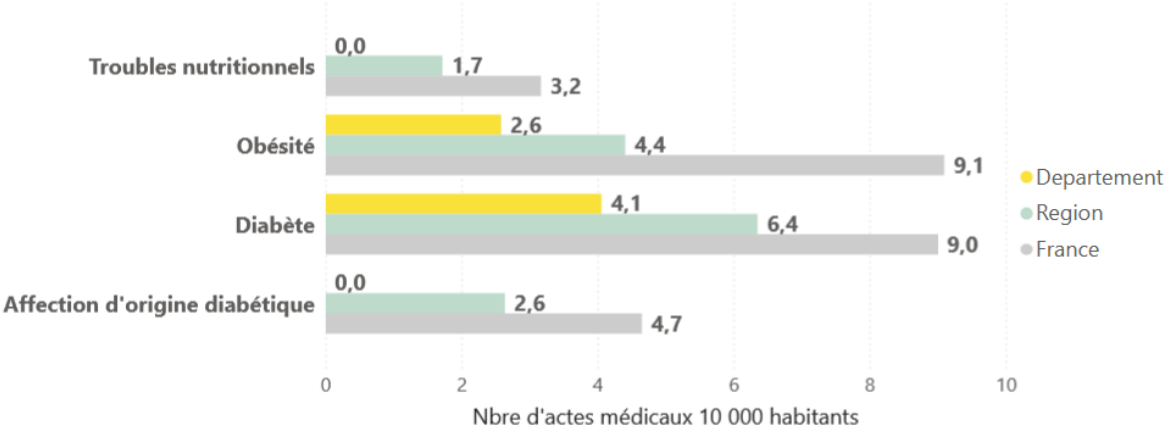
L'un de l'outil consistait à produire une **méthodologie de caractérisation de la précarité alimentaire à l'échelle territoriale**. En effet, il n'existe pas à ce jour en France d'enquêtes menées sur le sujet de façon régulière, ni à l'échelle nationale, ni aux échelles locales.

Pour en savoir plus sur l'outil et la méthodologie : plaquette_obsoalim.pdf (lebasic.com)



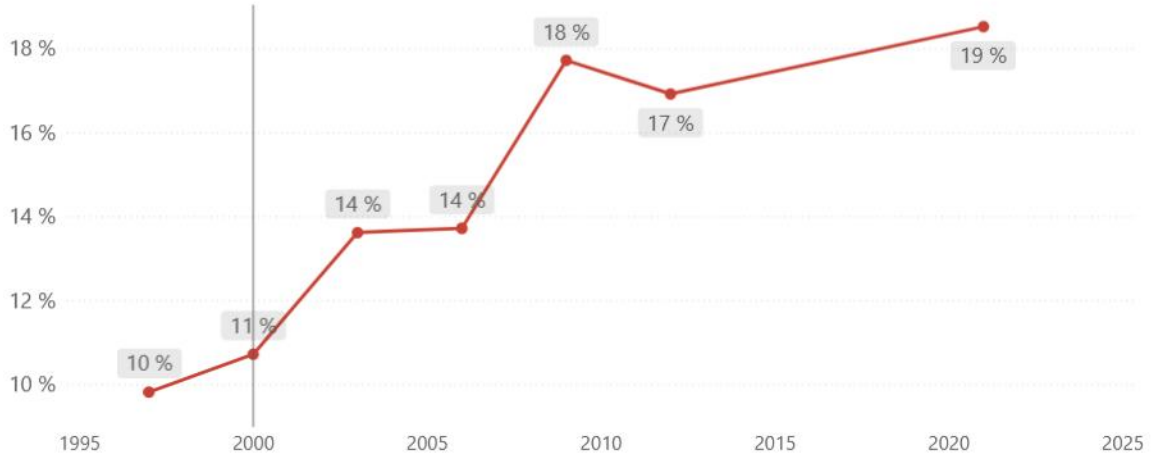
Nombre d'actes médicaux (maladies liées à l'alimentation) par 10 000 habitants et comparaison entre les territoires

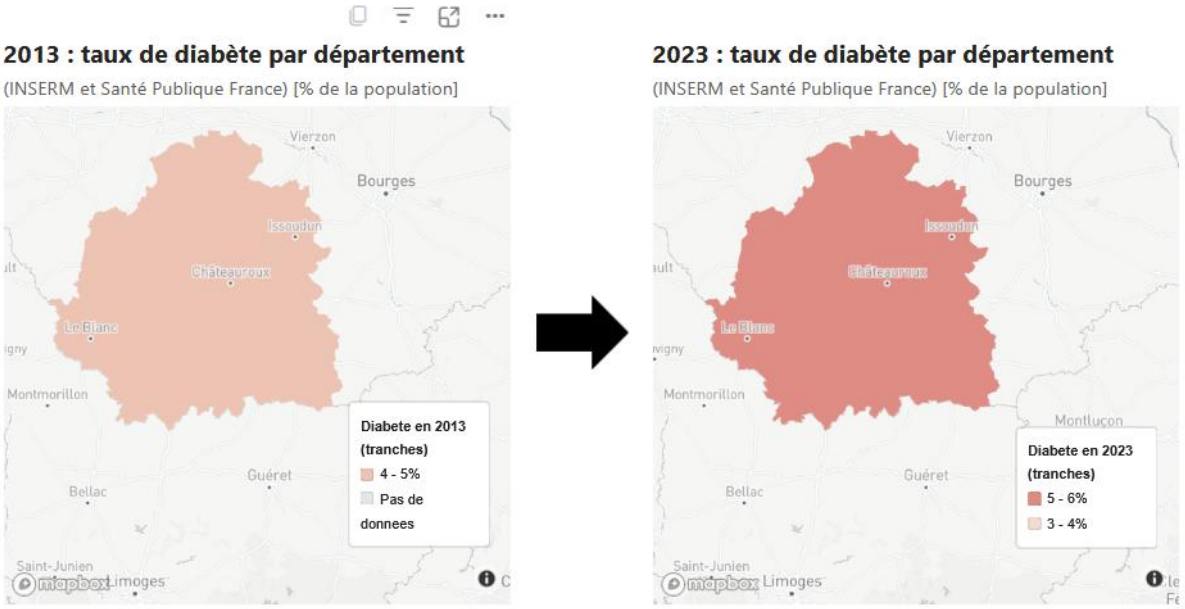
(ScanSanté) [nbre d'actes/ 10 000 hab.]



Evolution de la prévalence de l'obésité

(INSERM et Santé Publique France) [% de la population]





Ces données montrent que la présence d'une offre alimentaire locale ne garantit pas à elle seule son accessibilité à l'ensemble de la population. Le prix, la distance, la mobilité, les conditions de vie et les capacités individuelles influencent directement la possibilité de faire des choix alimentaires diversifiés et de qualité. Cela a impact direct sur la santé de ces populations déjà fragiles (maladies liées à l'alimentation, obésité, diabète,...)

L'AIDE ALIMENTAIRE ET LES INITIATIVES LOCALES

Le territoire dispose déjà de plusieurs structures mobilisées autour de l'aide alimentaire. Leur activité permet d'illustrer concrètement l'existence de situations de précarité alimentaire, mais également l'importance du bénévolat et des réseaux locaux.

La Banque Alimentaire de l'Indre, créée en 1986, fonctionne avec près de 60 bénévoles et 4 salariés et travaille avec différentes structures locales. À Montgivray, l'Épicerie solidaire, créée en 2018, mobilise 12 bénévoles. Elle intervient sur le périmètre de la circonscription d'Action Sociale de La Châtre et accueille les personnes disposant de moins de 7 € par jour. En mars 2023, elle accompagnait environ 50 à 55 familles, soit 144 personnes : 72 adultes et 72 enfants. Elle assure également des livraisons tous les quinze jours à Aigurande et Maillet. L'antenne des Restos du Cœur de La Châtre mobilise quant à elle une vingtaine de bénévoles. Lors de la campagne d'été 2023, 115 familles, représentant 252 personnes, étaient inscrites sur les sites de La Châtre et d'Aigurande.



Ces chiffres ne permettent pas de mesurer à eux seuls l'ensemble de la précarité alimentaire du territoire : le recours aux dispositifs d'aide alimentaire ne concerne qu'une partie des personnes en difficulté. À l'échelle nationale, une étude du Crédoc indiquait ainsi qu'en novembre 2022, une personne sur deux en situation de précarité alimentaire ne recourait pas à l'aide alimentaire.

Les structures locales rencontrent par ailleurs des difficultés d'approvisionnement, notamment concernant les produits frais, qui peuvent avoir des conséquences sur les horaires d'ouverture, les livraisons et le fonctionnement des dispositifs.

L'enjeu pour le PAT n'est donc pas de créer un nouveau dispositif d'aide alimentaire, mais de mieux articuler les acteurs et de rechercher des solutions permettant de faciliter l'accès à des produits frais, locaux et de qualité pour les personnes en situation de fragilité. Le lien entre structures d'aide alimentaire, producteurs, commerces et collectivités constitue notamment une piste à approfondir.

NUTRITION, SANTE ET COMPETENCES PSYCHOSOCIALES

L'accès à une alimentation de qualité ne dépend toutefois pas uniquement de la possibilité d'acheter des produits. Les pratiques alimentaires sont également liées aux connaissances, aux habitudes, à l'autonomie, aux compétences culinaires, à la capacité à faire des choix et, plus largement, aux conditions de vie.

Les données du territoire montrent l'importance d'agir auprès de plusieurs publics.

LES ENFANTS ET LES JEUNES : CONSTRUIRE LES HABITUDES ALIMENTAIRES

Avec seulement 13,2 % de moins de 15 ans, contre 17,6 % à l'échelle régionale, les jeunes représentent une part relativement faible de la population du territoire. Ils constituent néanmoins un public prioritaire pour les actions de prévention et d'éducation alimentaire.

Les actions engagées dans le cadre de la Phase 1 ont permis de travailler sur la découverte des produits, du goût, de l'origine des aliments, des saisons et des modes de production. La Phase 2 doit permettre de poursuivre cette dynamique en rapprochant davantage alimentation, santé, environnement et découverte du territoire.

Les jeunes adultes constituent également un public spécifique. En 2023, la Mission Locale Indre Sud accompagnait 775 jeunes de 16 à 25 ans rattachés au territoire. Pour ces jeunes, les questions alimentaires peuvent être liées à l'autonomie, au budget, au logement, à l'organisation quotidienne et à la capacité à préparer ses repas.

L'enjeu est donc de ne pas limiter les actions à la transmission de connaissances nutritionnelles, mais de travailler également les compétences psychosociales : confiance en soi, capacité à faire des choix, autonomie, gestion des situations du quotidien et rapport aux autres.

Cette approche est déjà engagée dans le cadre du PAT avec le parcours « Alimentation et estime de soi », qui a débuté en 2026 et doit être poursuivi dans la Phase 2. L'objectif prévoit 3 parcours, représentant environ 28 ateliers, auxquels s'ajoutent des temps individuels et des actions d'« aller-vers ».

LES SENIORS : ALIMENTATION, AUTONOMIE ET LIEN SOCIAL

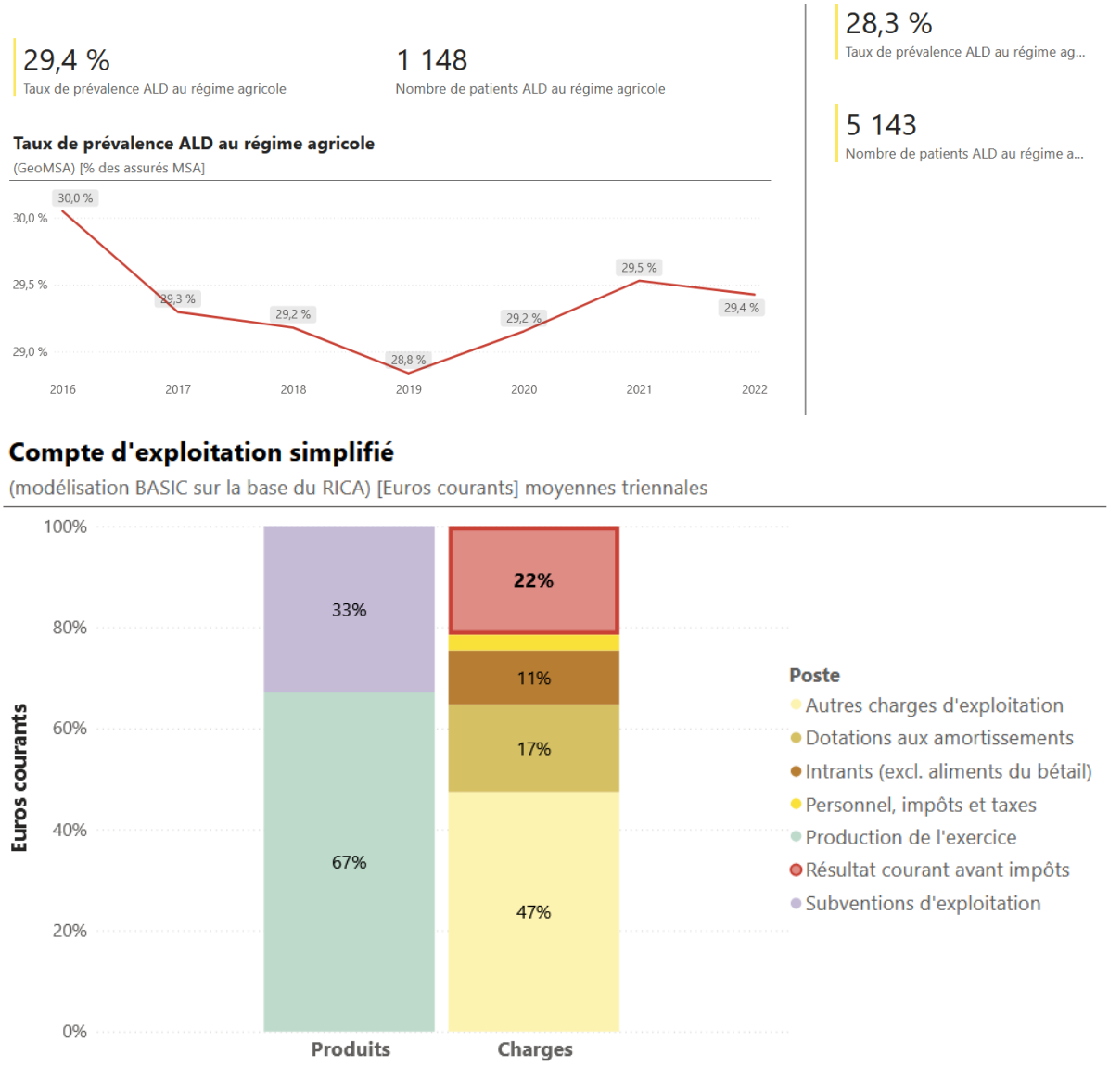
Le vieillissement constitue un enjeu majeur pour le territoire : 40,2 % des habitants avaient 60 ans ou plus en 2018 et 16,1 % avaient plus de 75 ans.

Au-delà des besoins nutritionnels, l'alimentation peut constituer un support de prévention et de maintien du lien social. La diminution de la mobilité, l'isolement, la perte d'autonomie ou les difficultés à faire les courses et à préparer les repas peuvent progressivement modifier les pratiques alimentaires.

Le PAT s'appuie déjà sur plusieurs actions destinées à ce public : 5 actions Nutri'Activ, 3 parcours autour de l'alimentation et de l'estime de soi, 10 actions collectives et 5 actions de découverte de produits sous signes officiels de qualité sont prévus dans la Phase 2.

L'enjeu est donc de mieux articuler les actions existantes et les structures qui accompagnent les seniors afin de proposer une offre lisible, accessible et adaptée aux différents niveaux d'autonomie.

LES AGRICULTEURS.ICES : UN PUBLIC FRAGILE



UN RESEAU D'ACTEURS DEJA MOBILISABLE

Le territoire dispose déjà d'un réseau important d'acteurs pouvant intervenir sur les questions de nutrition, de prévention et de compétences psychosociales : collectivités et CCAS, établissements scolaires, structures jeunesse, Mission Locale, associations, acteurs de l'aide alimentaire, professionnels de santé, structures accueillant les seniors et acteurs spécialisés dans les compétences psychosociales.

La Phase 1 a permis d'engager plusieurs actions et de mobiliser différents partenaires. L'enjeu de la Phase 2 est donc moins de créer de nouvelles actions que de mieux relier les dispositifs existants, d'identifier les publics moins couverts et de faciliter leur orientation vers les actions adaptées.

Le PAT peut ainsi jouer un rôle d'animation et de mise en réseau entre les secteurs de la santé, du social, de l'éducation, de la jeunesse et de l'alimentation.

CONCLUSION

Ces éléments montrent que l'enjeu alimentaire du territoire ne se limite pas à la disponibilité des produits. Il concerne également la capacité des habitants à accéder à ces produits, à les choisir, à les préparer et à maintenir une alimentation favorable à leur santé.

Le PAT Phase 2 doit ainsi renforcer une approche combinant accès à l'alimentation, justice sociale, prévention, éducation et compétences psychosociales, en s'appuyant sur les structures et les actions déjà présentes sur le territoire.

PARTIE 5 — EAU, CLIMAT ET AGRICULTURE : PRÉPARER LE SYSTÈME ALIMENTAIRE DE DEMAIN

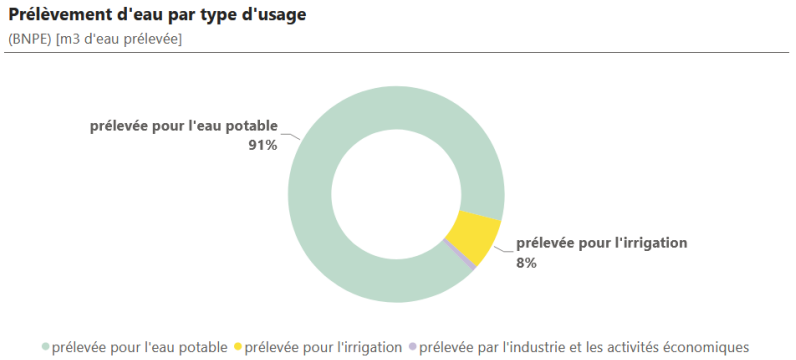
Le système alimentaire du Pays de La Châtre en Berry repose sur des ressources naturelles directement soumises aux évolutions climatiques et environnementales : l'eau, les sols, les prairies, le bocage et la biodiversité. Ces ressources conditionnent à la fois les capacités de production agricole du territoire, leur pérennité et les possibilités de diversification de l'offre alimentaire locale.

Les travaux menés dans le cadre de l'étude BASIC/GRAP sur la relocalisation du système alimentaire de l'Indre permettent de compléter le diagnostic réalisé lors de la première phase du PAT. Ils permettent notamment de mettre en évidence les effets potentiels des différentes trajectoires d'évolution du système agricole sur les ressources naturelles, mais également d'estimer les conditions nécessaires à une relocalisation plus importante de l'alimentation.

UNE RESSOURCE EN EAU STRATEGIQUE POUR LE TERRITOIRE

L'eau constitue une ressource indispensable au fonctionnement du système agricole local, aussi bien pour les cultures que pour l'élevage. Les évolutions climatiques et la multiplication des épisodes de sécheresse renforcent les enjeux liés à la disponibilité de cette ressource.

Sur le Pays de La Châtre en Berry, les prélèvements agricoles destinés à l'irrigation sont estimés à environ **301 500 m^3 par an en moyenne sur la période 2016-2020**, pour environ **15 exploitations irrigantes**. Cela représente environ **8,8 m^3/ha/an de SAU productive hors prairies**.



REPERES | INTERPRETATIONS

En France en 2020 :

30 milliards de m3 d'eau sont prélevés (près de la moitié pour le secteur énergétique)
4,4 milliards de m3 sont consommés (eau qui ne retourne pas dans les milieux), dont **2/3 pour l'irrigation agricole**

Source : France Stratégie, 2024

REPERES | INTERPRETATIONS

Notions de prélèvement et de consommation

Les consommations, qui représentent la part des prélèvements ne retournant pas aux milieux, réduisent la quantité d'eau disponible pour les besoins situés en aval : leur maîtrise est donc essentielle.

Les prélèvements peuvent également avoir des effets importants, notamment sur la qualité de l'eau et sa température, et modifier la disponibilité spatio-temporelle de l'eau, ce qui peut affecter les écosystèmes

Source : France Stratégie, 2024

À titre de comparaison, les prélèvements étaient estimés autour de **325 000 m^3/an entre 2008 et 2014**, avec des années pouvant atteindre près de **438 000 m^3**. Ces données montrent une forte variabilité des besoins selon les conditions climatiques et les années.

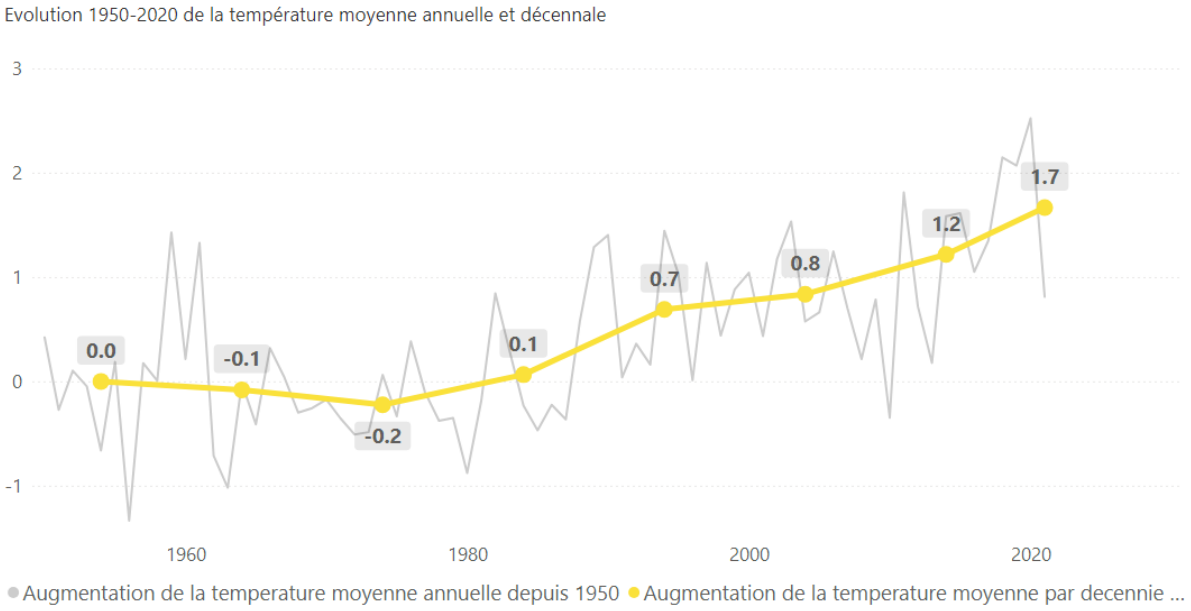
Les épisodes de sécheresse peuvent en effet accentuer les besoins en irrigation alors même que la disponibilité de la ressource diminue. L'enjeu porte ainsi à la fois sur la **quantité d'eau disponible** et sur la **préservation de sa qualité**.

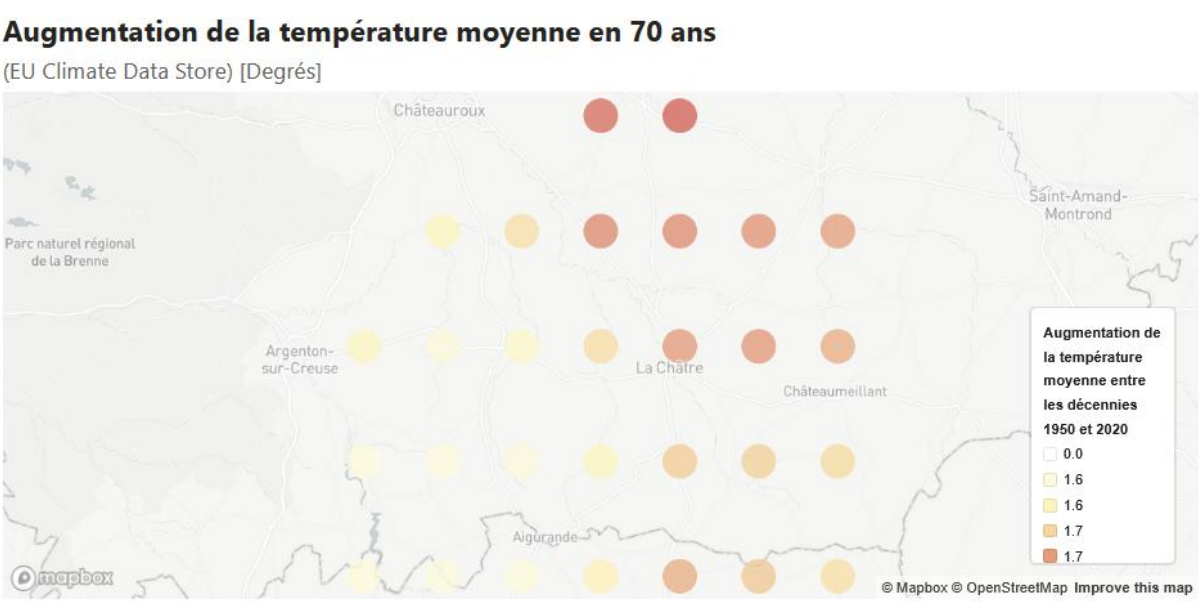
Cette question prend une importance particulière dans la perspective d'une diversification des productions agricoles. Le développement de productions végétales destinées à l'alimentation humaine devra tenir compte des besoins en eau des différentes cultures et de la capacité du territoire à préserver la ressource.

La question de l'eau constitue donc un enjeu transversal du PAT, à prendre en compte dans les réflexions sur l'évolution des productions agricoles, la diversification et l'adaptation du système alimentaire local.

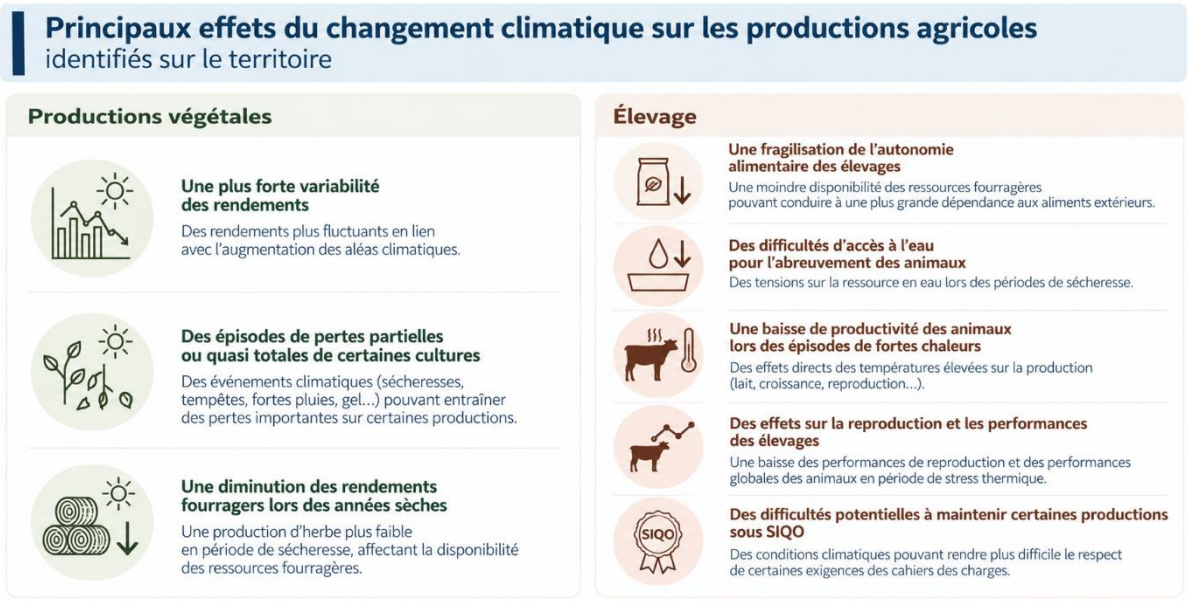
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE FRAGILISE LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Le changement climatique constitue un facteur de fragilisation des activités agricoles du territoire.





Les conséquences identifiées concernent aussi bien les productions végétales que l'élevage.



Pour un territoire où l'élevage occupe une place importante, la disponibilité des ressources fourragères constitue notamment un enjeu majeur. Les sécheresses peuvent réduire la production d'herbe et conduire à une utilisation plus importante des stocks ou à l'achat d'aliments extérieurs, ce qui peut fragiliser l'autonomie et l'équilibre économique des exploitations.

Les évolutions climatiques concernent également les ressources en eau. L'assèchement de certains étangs et la diminution des débits des cours d'eau peuvent rendre plus difficile l'abreuvement du bétail et accroître la pression sur les ressources disponibles.

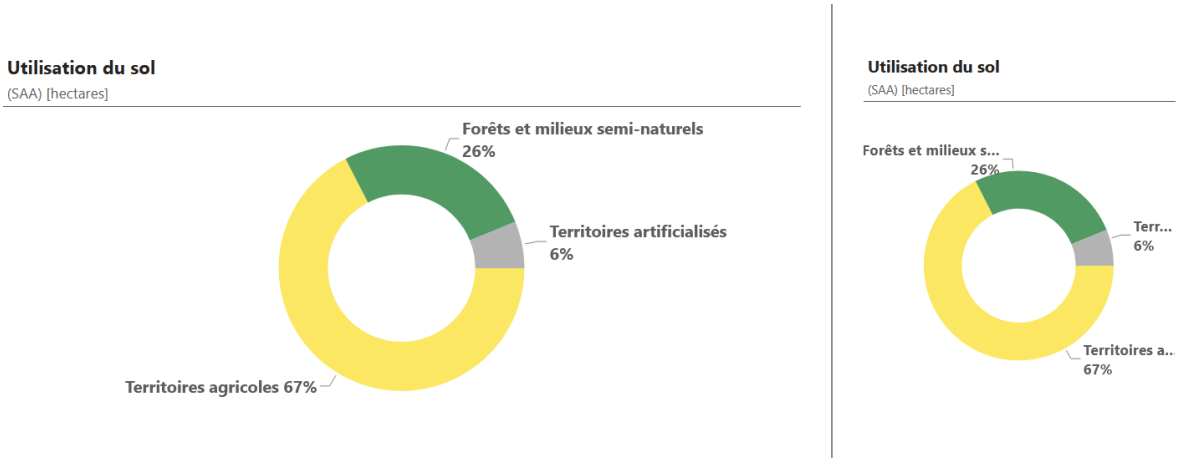
L'adaptation des productions agricoles constitue donc un enjeu important pour maintenir dans le temps une capacité de production alimentaire locale.

PRESERVER LES SOLS, LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

Le Pays de La Châtre en Berry est un territoire rural et agricole marqué par le bocage et l'élevage extensif. Le diagnostic de la première phase du PAT identifiait déjà le territoire comme une **« terre rurale et agricole »** et une **« terre de nature »**, caractérisée notamment par la présence du bocage et d'une biodiversité riche et variée. Les sols, les prairies, les haies et les autres éléments du paysage agricole jouent plusieurs fonctions : production agricole, circulation et stockage de l'eau, limitation de l'érosion, maintien de la biodiversité et adaptation aux évolutions climatiques.

La préservation de ces ressources constitue donc également un enjeu alimentaire, puisqu'elle participe directement au maintien des capacités de production du territoire.

DES SOLS A PRESERVER



La qualité des sols conditionne leur capacité à produire dans la durée. Leur fertilité, leur teneur en matière organique et leur capacité à retenir l'eau sont particulièrement importantes dans un contexte de sécheresses plus fréquentes et d'épisodes de fortes pluies.

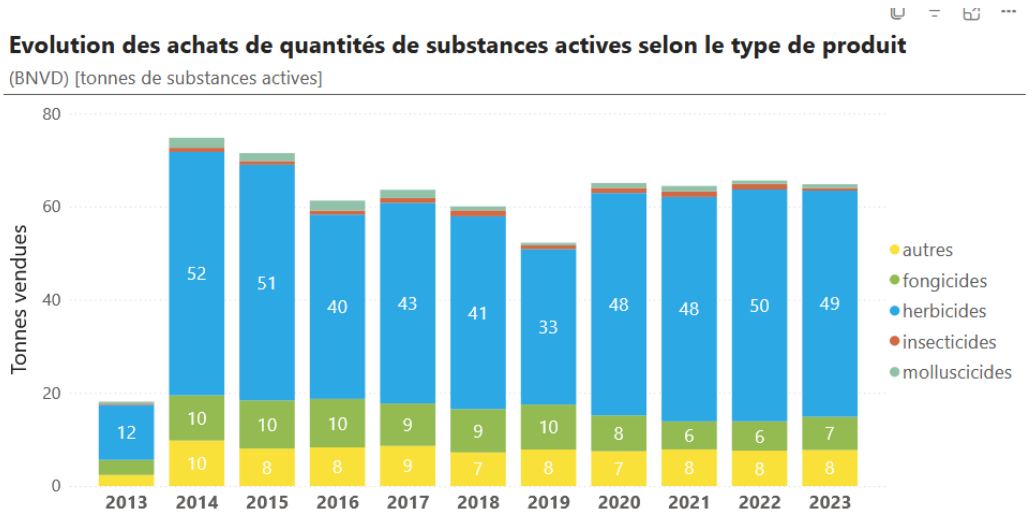
Les scénarios étudiés par BASIC/GRAP montrent que l'évolution des pratiques agricoles peut avoir des effets sur la qualité des sols. Dans le scénario associant **50 % d'agriculture biologique et une réduction de 25 % des produits animaux**, la pauvreté des sols est estimée à **-5 % par hectare** par rapport à la situation actuelle.

Ce résultat est prospectif et ne constitue pas une prévision de l'évolution du territoire. Il montre néanmoins que les choix d'évolution des systèmes agricoles peuvent avoir des conséquences sur les ressources naturelles.

La préservation des sols constitue ainsi un enjeu à intégrer aux réflexions sur l'évolution des productions, notamment à travers le maintien des prairies, la couverture des sols, la limitation de l'érosion et le maintien de la matière organique.

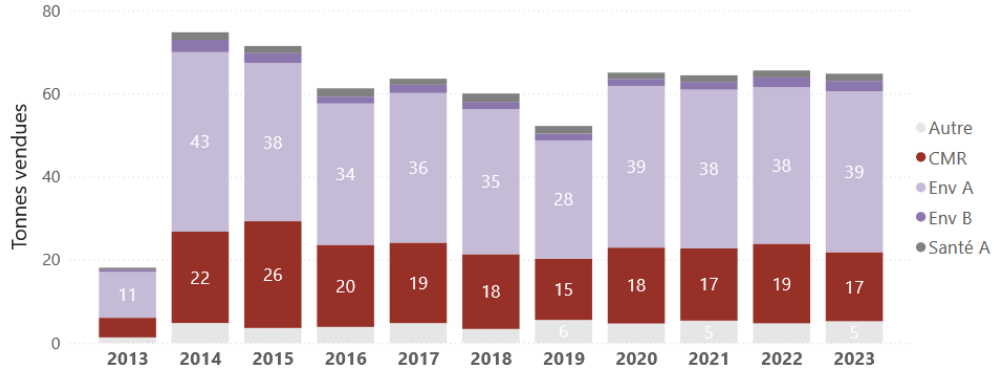
LES PRATIQUES AGRICOLES ET LA QUALITE DES RESSOURCES

Les pratiques agricoles ont également des conséquences sur la qualité des sols, de l'air et de l'eau. La réduction des pressions exercées sur les milieux constitue ainsi un enjeu complémentaire à celui de la disponibilité quantitative de la ressource en eau.



Evolution des achats de quantités de substances actives selon la classe de toxicité

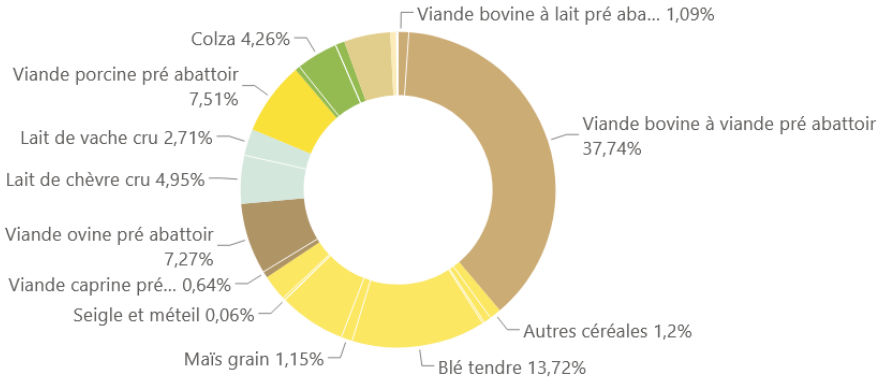
(BNVD) [tonnes de substances actives]



Cet enjeu rejoint les démarches déjà engagées sur le territoire en matière de préservation de la qualité de l'eau et d'évolution des pratiques agricoles.

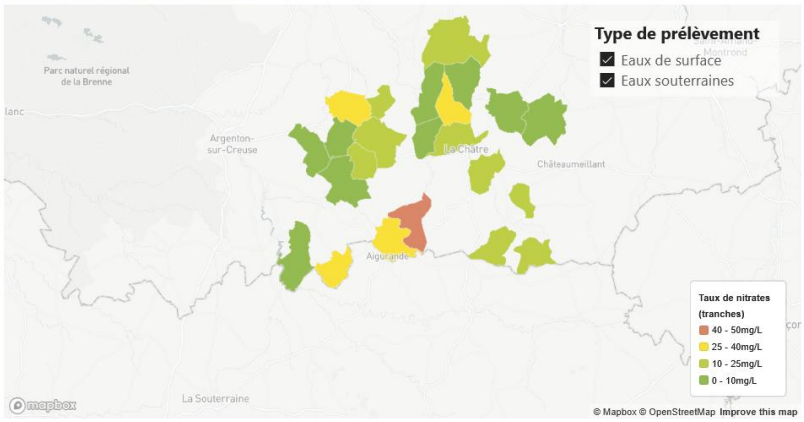
Estimation des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture, selon les différentes productions

(Modélisation BASIC sur la base d'Agribalyse et modèle flux du BASIC) [% de CO2eq]



Taux de nitrates mesuré aux stations de prélèvement

(Modélisation BASIC sur la base des données ITDD - Agence de l'Eau, Office de l'Eau, traitement SDES) [mg/L] Dernière année affichée pour chaque commune



REPERES | INTERPRETATIONS

Pour les eaux souterraines et les eaux superficielles, les tranches de concentration de nitrates sont les suivantes :

classe 1 : moins de 10 mg/l (<=10) ; 10 mg/l est le seuil maximal pour une origine naturelle des nitrates dans l'environnement.

classe 2 : entre 10 et 25 mg/l (>10 et <=25)

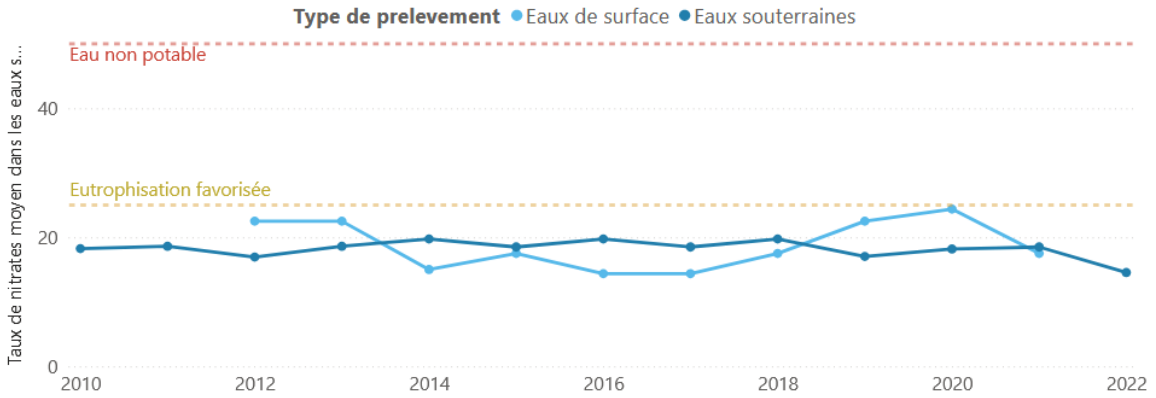
classe 3 : entre 25 et 40 mg/l (>25 et <=40) ; 25 mg/l est le seuil au delà duquel l'eutrophisation des cours d'eau est favorisée.

classe 4 : entre 40 et 50 mg/l (>40 et <=50) ; 40 mg/l est la concentration critique pour l'eau potable.

classe 5 : > 50 mg/l ; eau non potable

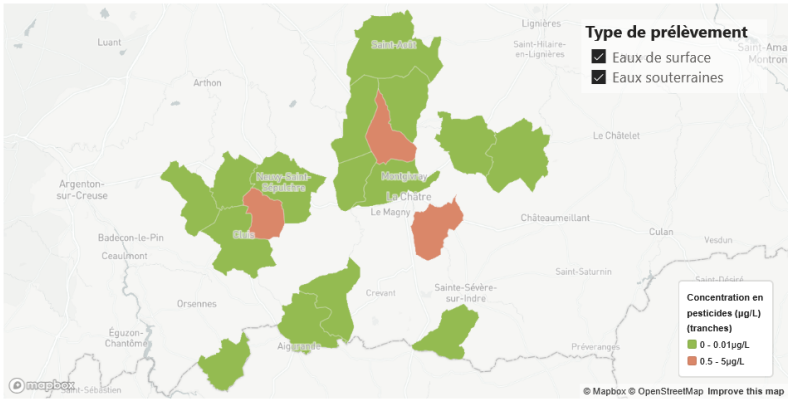
Évolution du taux de nitrates dans les eaux de surfaces et les eaux souterraines

(Modélisation BASIC sur la base des données ITDD - Agence de l'Eau, Office de l'Eau, traitement SDES) [Taux de nitrates moyen en mg/L]



Concentration en pesticides mesurée aux stations de prélèvement

(Modélisation BASIC sur la base des données ITDD - Agence de l'Eau, Office de l'Eau, traitement SDES) [µg/L] Dernière année affichée pour chaque commune



REPERES | INTERPRETATIONS

Pour les eaux souterraines et les eaux superficielles, les tranches de concentration de pesticides sont les suivantes :

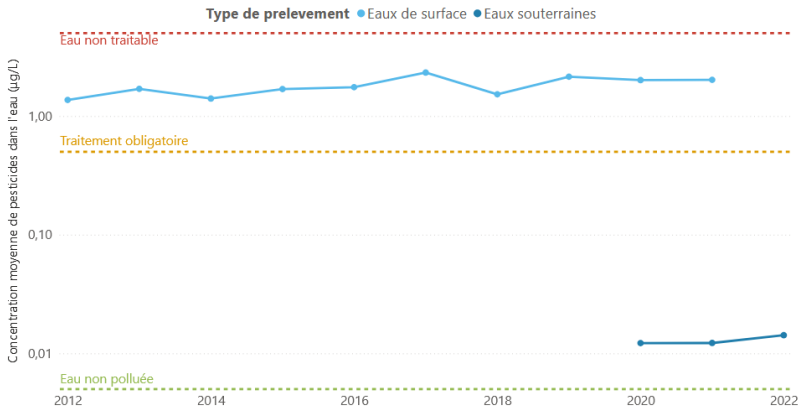
classe 1 : moins de 0,01 microg/l (<=0,01) (eau quasi naturelle en l'absence d'autres paramètres)

classe 2 : entre 0,01 et 0,1 microg/l (>0,01 et <= 0,1) (eau pouvant être distribuée sans risque)

classe 3 : entre 0,1 et 0,5 microg/l (>0,1 et <=0,5) (eau pouvant être distribuée sans risque, présence de pesticides à des concentrations supérieures aux limites de qualité, sur une période n'excédant pas 30 jours cumulés sur une année, sans jamais dépasser la valeur sanitaire maximale (Vmax) ; l'eau distribuée ne présente pas de risque sanitaire pour la population ;)

Évolution des concentrations de pesticides dans les eaux de surfaces et les eaux souterraines

(Modélisation BASIC sur la base des données ITDD - Agence de l'Eau, Office de l'Eau, traitement SDES) [Concentration en ...



classe 4 : entre 0,5 et 5 microg/l (>0,5 et <=5) (eau pouvant être distribuée après traitement obligatoire pour la ramener au seuil de 0,5, présence de pesticides à des concentrations supérieures aux limites de qualité, sur une période pouvant dépasser 30 jours cumulés sur une année, sans jamais dépasser la valeur sanitaire maximale (Vmax)

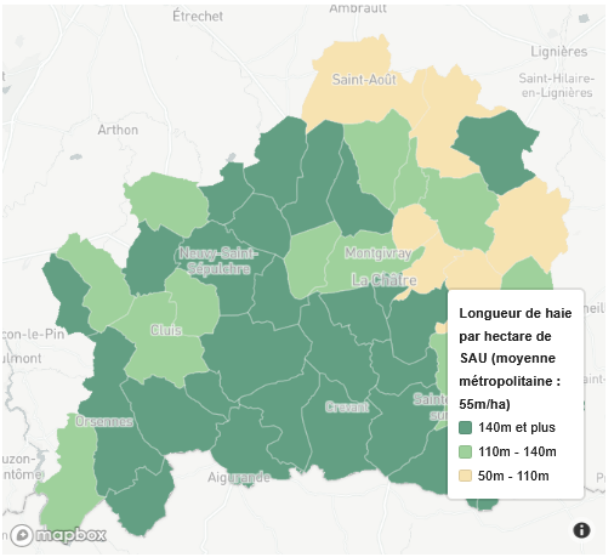
classe 5 : > 5 microg/l (eau non traitable, aucune distribution autorisée)

Le bocage et les haies, des éléments structurants du territoire

Les haies et le bocage constituent des éléments importants du paysage agricole du Pays de La Châtre en Berry. Ils contribuent à la diversité des milieux et constituent des habitats pour de nombreuses espèces.

Mètres linéaires de haies par hectare de SAU des communes

(Modélisation BASIC) [m/ha]



REPERES | INTERPRETATIONS

A partir de **110 m linéaires de haies par hectare de SAU**, on atteint un seuil minimum en termes de biodiversité (ce qui correspond à **11% de la SAU** si on prend 10m en largeur de haies) : en dessous de ce seuil, on atteint une densité où les fonctions essentielles (reconstitution des corridors écologiques, connectivité des milieux,...) pour le maintien voire le développement de la biodiversité seront difficilement remplies (dégradation). Ce seuil correspond à des parcelles d'environ 6 hectares.

Au delà de 140 mètres linéaires de haies par hectare de SAU, on atteint une densité au dessus de laquelle les services rendus peuvent être considérés comme efficaces.

Les photos aériennes à la fin de cette partie sur les IAE permanentes illustrent les différentes situations.

(Note : ces seuils de densités sont calculés en regardant les tailles moyennes de parcelles découpées par les haies dans un ilot théorique de 25 hectares. Source : AFAC).

REPERES | INTERPRETATIONS

Sur la carte ci-dessus, le gradient de vert indique les seuils en termes de biodiversité : le seuil **110 m linéaires de haies par hectare de SAU** est celui pour lequel (selon la littérature sur le sujet) on atteint un seuil minimum en termes de biodiversité (ce qui correspond à **11% de la SAU** si on prend 10m en largeur de haies).



Ils jouent également un rôle dans le fonctionnement des parcelles, notamment par la protection contre le vent, la limitation du ruissellement et de l'érosion, ainsi que par leur contribution à la biodiversité et à la structuration des paysages agricoles.

La préservation et la restauration du bocage apparaissent ainsi comme des enjeux à la fois agricoles, environnementaux et climatiques. Ils rejoignent les démarches déjà engagées sur le territoire en faveur de la biodiversité, des haies et du maintien des paysages bocagers.

UNE BIODIVERSITE DIRECTEMENT LIEE AUX SYSTEMES AGRICOLES

La biodiversité du territoire est étroitement liée aux caractéristiques des espaces agricoles, notamment aux prairies, aux haies et aux différents éléments semi-naturels du paysage.

Les travaux BASIC/GRAP permettent d'illustrer l'impact potentiel de l'évolution des systèmes de production. Dans le scénario comprenant **50 % d'agriculture biologique**, la destruction d'espèces est estimée à **-25 % par hectare** par rapport à la situation actuelle.

Ce résultat est également observé dans le scénario associant 50 % de bio et une réduction de 25 % des produits animaux.

Ces résultats sont prospectifs. Ils mettent néanmoins en évidence le lien entre les choix de production agricole et les impacts environnementaux du système alimentaire.

DES CHOIX DE PRODUCTION QUI ONT DES EFFETS SUR L'EAU ET LES RESSOURCES NATURELLES

L'évolution de l'alimentation et des productions agricoles peut modifier les besoins en ressources naturelles.

Les scénarios BASIC/GRAP montrent notamment que le développement de productions végétales destinées à l'alimentation humaine peut avoir des effets différents selon les ressources considérées. Dans le scénario associant **50 % d'agriculture biologique et 25 % de réduction des produits animaux**, la consommation d'eau est estimée à **-15 % par personne**, mais à **+5 % par hectare**.

Cette différence est importante pour le territoire : une évolution vers davantage de productions végétales peut réduire certains impacts à l'échelle de l'alimentation, tout en augmentant les besoins en eau à l'échelle de certaines surfaces cultivées.

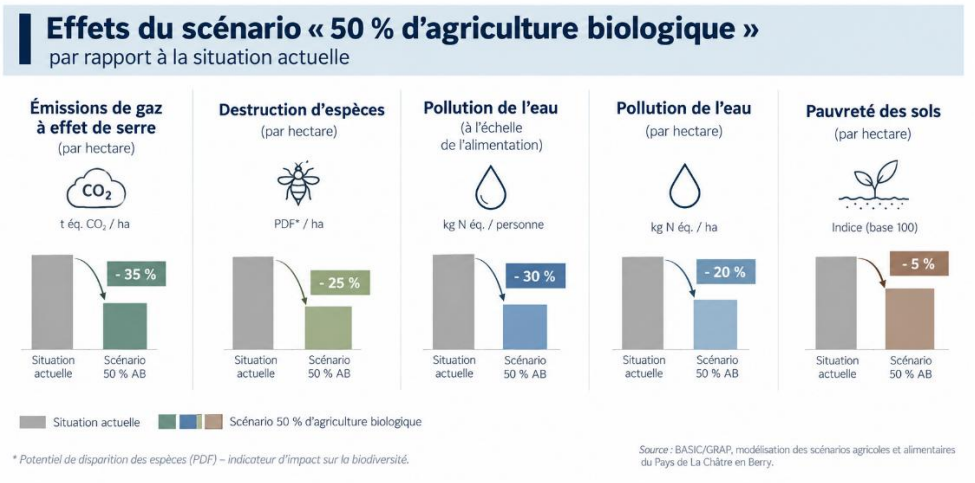
La diversification des productions alimentaires locales doit donc être pensée en cohérence avec les capacités agronomiques du territoire et avec la disponibilité de la ressource en eau.

DES TRAJECTOIRES AGRICOLES AUX EFFETS ENVIRONNEMENTAUX DIFFERENTS

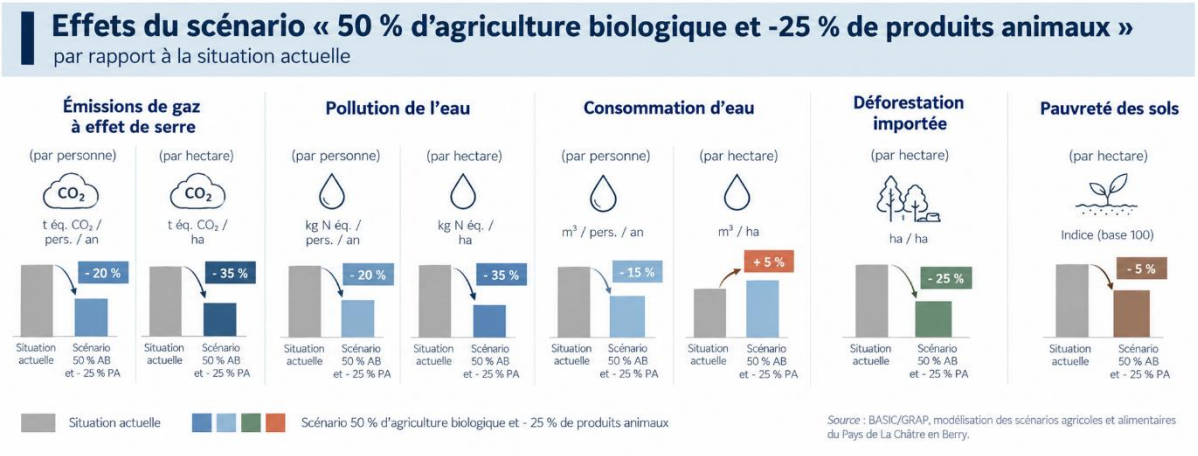
Les travaux BASIC/GRAP permettent de comparer plusieurs trajectoires d'évolution du système agricole et d'en mesurer les effets potentiels sur l'environnement.

Dans le scénario à **15 % d'agriculture biologique**, les émissions de gaz à effet de serre sont estimées à **-10 % par hectare**, tandis que la pollution de l'eau diminue de **10 % par personne**.

Dans le scénario à **50 % d'agriculture biologique**, les effets estimés sont plus importants :



Le scénario associant **50 % d'agriculture biologique et 25 % de réduction des produits animaux** présente également :



Ces résultats sont des simulations et ne constituent pas des objectifs à atteindre pour le territoire. Ils permettent cependant d'illustrer les effets potentiels de différentes trajectoires d'évolution du système agricole et montrent que les choix opérés en matière de production et d'alimentation ont des conséquences sur plusieurs ressources simultanément.

UNE RELOCALISATION ALIMENTAIRE A INSCRIRE DANS LES LIMITES DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Comme présenté dans la première partie du diagnostic, les travaux BASIC/GRAP montrent que le territoire dispose d'une capacité de production agricole importante au regard de ses besoins alimentaires.

Dans ce scénario, environ **11 000 hectares** seraient nécessaires pour couvrir les besoins alimentaires de la population du territoire.

Cette simulation montre que l'élevage resterait majoritaire dans un scénario de relocalisation alimentaire, mais qu'une part supplémentaire des surfaces agricoles devrait être consacrée directement à l'alimentation humaine, notamment aux fruits, aux légumes et aux céréales.

Cette évolution doit toutefois être mise en regard des ressources disponibles. Le développement de ces productions nécessite de prendre en compte les **besoins en eau, la qualité des sols, les conditions agronomiques et les effets du changement climatique**.

La relocalisation alimentaire ne peut donc pas être pensée uniquement en fonction des surfaces disponibles. Elle doit également tenir compte de la capacité du territoire à préserver ses ressources et à adapter ses productions aux évolutions climatiques.

LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DEPASSENT LES SEULES RESSOURCES LOCALES

Les impacts environnementaux du système alimentaire ne se limitent pas aux ressources présentes sur le territoire. Les modes de production et les régimes alimentaires ont également des conséquences sur les ressources mobilisées à l'extérieur.

Le scénario associant **50 % d'agriculture biologique et 25 % de réduction des produits animaux** présente ainsi une diminution estimée de **25 % de la déforestation importée par hectare**.

Cela rappelle que la relocalisation alimentaire ne peut pas être appréhendée uniquement sous l'angle de la proximité géographique des productions. Elle doit également prendre en compte les modes de production, les ressources mobilisées et les impacts environnementaux associés.

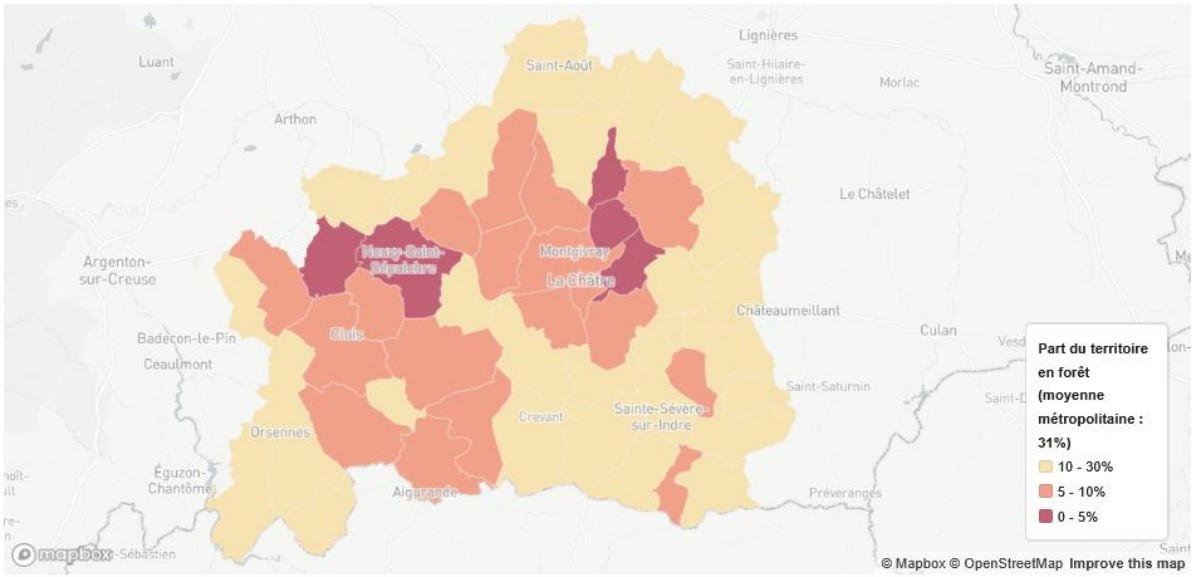
L'objectif est ainsi de rechercher une cohérence entre **production locale, préservation des ressources** et **réduction des impacts environnementaux** du système alimentaire.

LA FORET ET LA RESSOURCE BOIS DANS LES REFLEXIONS TERRITORIALES

La forêt constitue également une ressource naturelle du territoire, même si elle ne constitue pas un axe central du système alimentaire local.

Part de la surface communale en forêt

(IGN) [% de la surface communale]



La première phase du PAT identifiait notamment le développement d'une **micro-filière bois-énergie** parmi les dynamiques territoriales existantes. La ressource forestière participe plus largement aux réflexions territoriales sur la valorisation des ressources locales et la transition énergétique.

Si elle n'est pas directement liée à la production alimentaire, elle constitue ainsi une ressource complémentaire à prendre en compte dans une approche globale de la résilience du territoire.

CONCLUSION

L'eau, les sols, les prairies, le bocage et la biodiversité constituent des ressources essentielles au maintien de la capacité productive du territoire. Dans un contexte de changement climatique, leur préservation devient un enjeu directement lié à la pérennité des exploitations et à la capacité du territoire à développer une alimentation locale.

Les travaux BASIC/GRAP montrent ainsi que les choix d'évolution des systèmes agricoles peuvent avoir des effets différents sur les ressources naturelles et sur l'empreinte environnementale du système alimentaire. Le scénario de relocalisation montre parallèlement que l'évolution de la répartition des productions doit être pensée en fonction des besoins alimentaires mais également des capacités du territoire.

Ces enjeux rejoignent les démarches déjà engagées sur le territoire en matière d'eau, de biodiversité, de bocage et de transition climatique. Ils constituent un cadre à prendre en compte dans les réflexions du PAT sur l'évolution des productions agricoles, l'installation et la transmission des exploitations et la relocalisation de l'alimentation.

PARTIE 6 - UN TERRITOIRE RICHE D'ACTEURS ET D'INITIATIVES

DES ACTEURS DEJA MOBILISES AUTOUR DE L'ALIMENTATION

Le système alimentaire du Pays de La Châtre en Berry repose sur une diversité d'acteurs intervenant à différents niveaux : production agricole, transformation, commercialisation, restauration, santé, éducation, solidarité, environnement ou encore développement local.

Aux côtés des agriculteurs et des entreprises de transformation et de commercialisation, le territoire compte de nombreuses structures associatives et institutionnelles qui interviennent sur les questions d'alimentation. Les collectivités locales, les établissements scolaires, les professionnels de santé, les associations et les structures d'accompagnement des jeunes ou des personnes en situation de précarité contribuent également, chacun dans leur champ, à faire évoluer les pratiques alimentaires.

Cette diversité permet d'aborder l'alimentation sous plusieurs angles et de toucher des publics différents.

Le territoire bénéficie également de partenaires intervenant à une échelle plus large, notamment la Chambre d'agriculture, l'ADAR-CIVAM, les organismes professionnels agricoles, les acteurs de l'économie sociale et solidaire ainsi que les services du Département et de la Région.

DE NOMBREUSES INITIATIVES DEJA ENGAGEES

Plusieurs démarches contribuent déjà à faire évoluer le système alimentaire local.

Certaines concernent directement la production et la commercialisation, avec le développement des circuits courts, des magasins de producteurs, de la vente directe ou encore des initiatives visant à rapprocher producteurs et consommateurs.

D'autres portent sur l'éducation et la sensibilisation à l'alimentation. Les établissements scolaires, les associations et les structures d'accompagnement proposent des actions autour de la nutrition, de la découverte des produits, du goût ou des pratiques alimentaires.

Le territoire bénéficie également d'initiatives portant sur la restauration collective, la solidarité alimentaire et l'accompagnement des publics. C'est notamment le cas d'Alim'en Berry, porté par l'ADAR-CIVAM, qui travaille sur des problématiques complémentaires de celles du PAT.

Les évènements locaux participent également à cette dynamique et constituent un temps de sensibilisation et d'échanges autour de l'alimentation, des produits locaux et de la restauration collective.

Ces initiatives montrent que le territoire dispose déjà d'une dynamique alimentaire, portée par des acteurs et des dispositifs différents.

DES INITIATIVES NOMBREUSES, MAIS ENCORE DISPERSEES

Cette diversité constitue une richesse, mais elle peut également rendre l'ensemble des initiatives difficile à appréhender.

Les actions sont souvent portées dans des cadres différents et ne sont pas toujours connues des autres acteurs du territoire. Le bilan du PAT de première génération a notamment montré que la démarche PAT restait encore peu identifiée par une partie des acteurs et que leur implication dans la gouvernance était limitée.

L'enjeu pour la deuxième phase est donc de mieux faire circuler l'information entre les acteurs et de favoriser les complémentarités entre les démarches existantes.

Cela passe notamment par une meilleure connaissance des initiatives locales, la mise en relation des acteurs et le développement de projets communs lorsque cela est pertinent.

Dans un territoire rural où les acteurs sont nombreux mais parfois éloignés géographiquement, cette mise en relation constitue un enjeu important pour faciliter les coopérations.

DES COOPERATIONS QUI DEPASSENT L'ECHELLE DU PAYS

Les enjeux alimentaires ne s'arrêtent pas aux limites administratives du Pays de La Châtre en Berry. Les flux de production, de transformation, de distribution et de consommation dépassent largement l'échelle locale. Le territoire est ainsi engagé dans plusieurs démarches avec les territoires voisins et les partenaires départementaux et notamment à l'échelle de la région où des temps d'échanges réguliers sont pilotés par INPACT CENTRE sous plusieurs formes : communauté pratique, café, webinaire, journée d'orientation,...

À l'échelle de l'Indre, le travail engagé autour de la **Démarche alimentaire territoriale 36** s'inscrit dans cette logique. L'étude départementale sur la relocalisation du système alimentaire a notamment permis de disposer d'une vision partagée des enjeux et d'identifier des pistes d'action communes.

Cette coopération permet également de rechercher des complémentarités avec les territoires voisins et de ne pas limiter la relocalisation alimentaire aux seules ressources ou capacités du Pays.

UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE A CONSOLIDER

Le diagnostic met ainsi en évidence un territoire disposant d'un tissu d'acteurs diversifié, de nombreuses initiatives et de plusieurs outils déjà structurants pour le système alimentaire. L'enjeu de la deuxième phase du PAT est de s'appuyer sur cette dynamique existante, sans multiplier les dispositifs, en favorisant davantage les liens entre les acteurs et la complémentarité des actions.

Cette approche doit permettre de renforcer progressivement une culture commune autour des enjeux alimentaires et de mieux articuler les initiatives locales avec les démarches portées à l'échelle départementale et régionale.

CONCLUSION - LES ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC

CE QUE LE DIAGNOSTIC NOUS APPREND

Le diagnostic met en évidence un territoire disposant d'un potentiel agricole important, d'acteurs engagés et de plusieurs outils déjà structurants, mais confronté à des fragilités qui limitent encore la relocalisation de son système alimentaire.

Six grands constats ressortent :

UNE AGRICULTURE ENCORE PUISSANTE, MAIS QUI SE FRAGILISE

La diminution du nombre d'exploitations et des actifs agricoles, ainsi que l'agrandissement des structures, posent la question du renouvellement des générations et du maintien du potentiel agricole du territoire.

UN POTENTIEL DE PRODUCTION IMPORTANT, MAIS UN SYSTEME ALIMENTAIRE PEU DIVERSIFIE

Le territoire dispose d'une capacité de production largement supérieure aux besoins théoriques de sa population, mais celle-ci est fortement orientée vers l'élevage et les productions destinées à l'alimentation animale. Le développement des fruits, légumes et autres productions destinées directement à l'alimentation humaine constitue un enjeu de diversification.

DES PRODUCTEURS ET DES OUTILS DEJA PRESENTS

Filière bovine, abattoir, transformation, vente directe, magasins de producteurs et autres initiatives constituent un socle existant sur lequel le territoire peut s'appuyer pour renforcer les débouchés locaux et maintenir davantage de valeur ajoutée sur le territoire.

UNE OFFRE LOCALE EXISTANTE, MAIS ENCORE DIFFICILE A MOBILISER

Les difficultés portent moins sur l'absence de produits locaux que sur leur capacité à répondre aux besoins des différents débouchés : volumes, régularité, prix, transformation, conditionnement et logistique. La restauration collective et la distribution constituent notamment des leviers à structurer.

DES ENJEUX IMPORTANTS DE SANTE, DE NUTRITION ET DE JUSTICE SOCIALE

Les caractéristiques démographiques et sociales du territoire mettent en évidence des besoins différenciés selon les publics. L'accès à une alimentation favorable à la santé, le développement des compétences psychosociales, la sensibilisation et la lutte contre les inégalités alimentaires constituent des enjeux importants.

DES RESSOURCES AGRICOLES A PRESERVER FACE A L'EAU ET AU CLIMAT

Le maintien d'une agriculture productive et diversifiée doit s'inscrire dans un contexte de changement climatique et de tension sur les ressources, notamment l'eau. La préservation du foncier, des sols, des prairies, du bocage et de la biodiversité constitue ainsi une condition de la pérennité du système alimentaire local.

DU DIAGNOSTIC AU PLAN D'ACTION

Ces constats permettent de faire le lien entre les besoins identifiés et les priorités retenues pour la deuxième phase du PAT.

Les enseignements du diagnostic	**Réponse du PAT – Phase 2**
Des publics à accompagner vers une alimentation favorable à la santé	**AXE 1 — Nutrition et éducation**
Des habitants à sensibiliser et des initiatives déjà présentes	**AXE 1 — Aller vers les habitants**
Une restauration collective qui peut devenir un débouché local	**AXE 2 — Restauration collective**
Une offre locale existante mais à rendre plus accessible	**AXE 2 — Accès à l'alimentation**
Des filières à structurer, notamment autour de la viande	**AXE 2 — Filières et approvisionnements**
Un potentiel agricole à préserver et à faire évoluer	**AXE 3 — Stratégie foncière et agricole**
Des enjeux croissants autour de l'eau et du climat	**AXE 3 — Stratégie agricole intégrant l'eau et le climat**
Des acteurs nombreux mais à mieux fédérer	**AXE 3 — Animation et gouvernance**
Une dynamique départementale à poursuivre	**AXE 3 — Coopération inter-PAT / Démarche alimentaire territoriale 36**

UNE DEUXIEME PHASE DANS LA CONTINUITE DU DIAGNOSTIC

La deuxième phase du PAT s'inscrit ainsi dans la continuité du travail engagé depuis 2023. Elle vise à consolider les dynamiques existantes, répondre aux fragilités identifiées et renforcer les liens entre les différents maillons du système alimentaire, de la production à la consommation.

Le plan d'action s'organise autour de trois axes complémentaires : accompagner les habitants, renforcer les conditions de relocalisation de l'alimentation et préserver les capacités agricoles du territoire, tout en poursuivant la coopération entre les acteurs et les territoires.